

Jean CHOLEAU

**MÉTIER, "CONFRAIRIES"**

ET

**CORPORATIONS DE VITRÉ  
AVANT LA RÉVOLUTION**



TOME VI

**VERS L'AVÈNEMENT  
DE L'INDIVIDUALISME**

UNVANIEZ ARVOR

VITRÉ

Jean CHOLEAU

**MÉTIER, "CONFRAIRIES"**

ET

**CORPORATIONS DE VITRÉ  
AVANT LA RÉVOLUTION**



TOME VI

**VERS L'AVÈNEMENT  
DE L'INDIVIDUALISME**

UNVANIEZ ARVOR

VITRÉ

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CE TOME VI  
100 EXEMPLAIRES NUMEROTÉS  
— DE 1 A 100 ET SIGNÉS —

**VERS L'AVÈNEMENT  
DE L'INDIVIDUALISME**

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous pays*

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
DE VITRÉ  
AU DÉBUT DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

La décadence de l'industrie et du commerce des toiles, draps et tricots au xvii<sup>e</sup> siècle eut de graves répercussions. On en trouve de multiples échos.

La disette des grains oblige les municipalités à faire venir de l'étranger des blés pour prévenir la famine.

Au cours de la réunion de la Communauté de Ville de Vitré, le 21 octobre 1726, il est donné lecture d'une lettre de la Communauté de Rennes faisant part à celle de Vitré de son intention d'acheter des grains étrangers et demandant à la Communauté de Vitré de se joindre à elle.

Cette dernière ne « pourrait balancer un moment à se joindre à un semblable projet si elle avait quelque argent et pouvoit en disposer ». Mais « sa triste situation est telle qu'elle doit beaucoup sans avoir de quoy payer, de sorte qu'il n'y avoit plus de ressources que dans la charité particulière. Le syndic requerroit donc qu'il fût nommé des personnes de la Communauté pour s'informer s'il y avoit quelques bourses qui voulust bien fournir quelque argent pour l'achat des grains dont on pourroit avoir un si grand besoin... »

La Communauté, ayant délibéré, prie M. le Procureur fiscal, M. le Trésorier et M. le Syndic de se donner la peine de voir quelques-uns des principaux habitants et de les pressentir sur la proposition de M. le Maire de Rennes et voir « s'ils ne seroient pas d'humeur d'ouvrir leurs bourses pour faire un fond et acheter des bleds afin de prévenir une si grande misère » (1).

Deux ans plus tard, la Communauté de Ville (2) est amenée à protester contre le montant excessif de la capitation.

(1) Registre des Délibérations de la Communauté de Ville, séance du jeudi 21 octobre 1726.

(2) Délibération du 6 octobre 1728.

Elle le fait en donnant des explications qui représentent bien la situation désespérée d'une petite ville ruinée par la perte de son industrie.

Le syndic expose que depuis un temps infini la capitation de Vitré est excessive eu égard aux impositions de toute la province, à la grandeur de la ville, au nombre et à la fortune de ses habitants, que les excès de l'imposition engageaient plusieurs personnes à se retirer dans les campagnes, ce qui surchargeait la part de ceux qui restaient, etc.

Sur quoi la Communauté, délibérant, prie l'alloué et le syndic de se donner l'honneur d'exposer en son nom ces raisons à Monseigneur l'Intendant et de représenter à Sa Grandeur :

1° « Que quoy que la somme imposée par Sa Majesté pour la capitation de toute la province de Bretagne soit excessive, cependant la ville de Vitré n'aurait pas lieu de former de plaintes particulières si la répartition se faisait avec la proportion et eu égard à la grandeur des villes, au nombre et à la richesse des habitants ;

2° « Que la ville de Vitré n'est située sur aucune rivière qui lui procure de commerce particulier ; qu'il n'y a aucune manufacture ; que, autrefois, à la vérité, en des temps plus heureux, il y a eu quelques habitants qui ont fait le commerce par mer, mais que les pertes et l'impuissance de le continuer les en ont retirés ; qu'enfin tout le monde y est réduit à vivre de son travail ou d'un petit revenu suivant les différentes conditions ;

3° « Que la ville de Vitré n'est certainement qu'une des dernières de second ordre des villes de la province, et que cependant s'il plaît à Monseigneur l'Intendant de se faire représenter les rôles de capitations des autres villes de la province pour les années précédentes, Sa Grandeur remarquera que la ville de Fougères, par exemple, qui n'est ny moins grande ni moins riche que celle de Vitré, a pourtant toujours eu une imposition de la moitié moindre que celle de Vitré, que cela n'est point pratiqué particulièrement pour Fougères, mais encore pour beaucoup d'autres villes égales ou supérieures à celle de Vitré ;

4° « ... Que l'on peut assurer qu'il n'y a point de ville en Bretagne dont les campagnes voisines aient été plus désolées que celles de Vitré par les grailles (1) extraordinaires, les tonnerres, les hou-ragants et par les autres malheurs qui, dans l'année présente, ont affligé les campagnes de plusieurs habitants de Vitré. »

L'exposé cite ensuite tous les habitants qui sont exempts de la capitation, puis il continue :

8° « Que dans les autres villes de la province les marchands des boutiques sont aîzés et portent une portion considérable de la capi-

(1) Graille = corneille. (Provincial. Abr. Dict. de Trévoux, t. II.)

tation ; qu'à Vitré il n'y en a que trois ou quatre qu'on croit un peu à leur aîze, que les autres sont ou mal dans leurs affaires ou peu aîzés... »

9° « Que, comme la ville de Vitré n'a aucun commerce, aucun étranger ne s'y vient établir et qu'ainsi quand il a le malheur de perdre un bon habitant, c'est une perte qui ne peut se rétablir... »

La protestation de 1728 n'ayant pas eu de résultat favorable, la Communauté la renouvelle dans sa délibération du 14 décembre 1734.

L'intendant, dit-elle, ne pouvait réduire l'imposition autant qu'il l'aurait voulu pour qu'elle soit à égalité avec celles des autres villes.

Mais, depuis six ans, un changement s'est produit dont elle augure bien. Cette capitation sera à l'avenir fixée par une Commission composée en majorité de membres originaires de la Province, présumés mieux connaître « le fort et le faible ».

La Communauté espère donc une modération dans le taux. Elle décide d'adresser à ce sujet un mémoire à la nouvelle Commission dans lequel seront exposées ses raisons, telles que la cessation de tout commerce dans la ville, le discrédit dans lequel sont tombées les denrées du pays, la désertion des plus riches habitants. En outre elle décide d'écrire à S. A. R. le duc et à M<sup>me</sup> la duchesse de la Trémoille pour qu'ils veuillent bien appuyer leur demande (1).

Telle était la situation de Vitré à cette période.

## LES PROFESSIONS COMMERCIALES ET ARTISANALES SACRIFIÉES

### La Grande Tromperie.

Les assemblées de la Communauté auxquelles sont conviés les représentants des professions sont extrêmement rares. Nous n'avons trouvé mention sur les Registres des Délibérations que de celles du 25 juin 1715 et du 4 novembre 1788, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

A celle du 25 juin 1715 assistent donc, outre les membres de la Communauté :

Pour les *marchands*, Pierre Binard (2).

Pour les *apothicaires*, le sieur Duchesne (3).

(1) *Registre des délibérations de la Communauté*, 14 décembre 1734, D 5.

(2) Pierre Binard, sieur du Boisgros, fils de M<sup>r</sup> Jean Binard et de Françoise Lehay, né le 20 septembre 1670, marié 1<sup>o</sup> à Elisabeth Gaudissant, le 30 juin 1691 ; 2<sup>o</sup> à Marie Gastinel, le 12 novembre 1707 ; 3<sup>o</sup> à Marie Buret, le 25 août 1718. Il mourut le 24 novembre 1760. Il eut 8 fils et 4 filles. (P. J.)

(3) M<sup>r</sup> René Duchesne, fils de Pierre, sieur de l'Escu, et de Gillette de Gennes, né le 29 mars 1662, marié 1<sup>o</sup> à demoiselle Jacqueline Dohins, le 27 décembre 1695 ; 2<sup>o</sup> à Perrine Béchet, le 19 janvier 1704 ; mort le 20 octobre 1730. Il eut 5 fils et 5 filles. (P. J.)

Pour les *tanneurs et corroyeurs*, Jean Rozé.

Pour les *tailleurs d'habits*, le nommé La Cour.

Pour les *boulangers*, André Cordé.

Pour les *potiers d'étain*, Claude Vannier.

Pour les *vitriers, lanterniers et souffletiers*, Jean Gaudiche (1) et Thomas Boret.

Pour les *serruriers* et les *arquebusiers*, les *épronniens*, les *clouttiers* et les *couteliers*, Gervais Le Roux.

Pour les *bouchers et pâtisseries*, Gougeon le Jeune.

Pour les *tisserands, sergers, cilliers et bonnetiers*, Michel Defeix ou Defeux.

Pour les *menuisiers, couvreurs, massons, paveurs, terrassiers*, Louis Barré.

Pour les *gantiers, teinturiers, chapeliers, cordonniers maréchaux, grossiers*, Guedon.

afin d'entendre communication relative à...

Dans ce texte, pas plus que dans celui de 1788, il n'est question de corporations.

On remarquera d'ailleurs que les professions ne sont pas groupées comme elles le sont dans les confrairies, ce qui laisse supposer : 1° qu'il n'existait pas de corporations proprement dites dans la plupart des métiers; 2° que les confrairies ne possédaient pas, aux yeux de l'administration municipale, d'existence officielle.

L'approche de la Grande Révolution allait donner aux corps de métiers de Vitré une certaine importance, plus factice cependant que réelle.

Assemblée le 4 novembre 1788, la Communauté de Ville « réclamait une représentation plus juste et plus égale entre les différents ordres... Que les deux premiers ordres soient réunis en un seul qui opinera par tête, que le troisième ordre qui, dans l'Eglise, le Barreau, le Militaire, la Marine, le Commerce, les Arts et Mestiers, est la partie la plus nombreuse, la plus laborieuse et la plus essentielle à la Monarchie, qui de plus par... l'agriculture est le nerf de l'Etat, que lui seul vivifie, compose au moins une autre moitié des représentants, que cette seule composition dans laquelle le Tiers aura plus de suffrages est le seul moyen de remédier à l'inégalité de la Répartition des impôts, que tout citoyen doit en proportion de ses facultés et de la protection qu'il reçoit pour la conservation de sa fortune; que c'est aussi le seul moyen d'empêcher la trop grande influence des deux autres ordres; pour ces motifs, la Communauté demande que dans les Etats généraux du Royaume, les députés de la Province de Bretagne seront convoqués dans un nombre propor-

(1) Jean Gaudiche, sieur de la Jovrie, M<sup>e</sup> pintier, époux de Françoise Levrot, le 5 février 1676, dont 3 garçons et 2 filles.

tionné à sa population, que l'ordre du Tiers aura un nombre de représentants au moins égal à ceux réunis de l'Eglise et de la Noblesse, que les Députés seront par lui seul nommés, que les éligibles ne pourront être pris parmi les nobles, ennoblis, subdélégués, officiers receveurs, agens ou fermiers de l'Eglise et de la Noblesse (1). »

Pour la seconde fois en soixante-quinze ans, patrons, artisans, commerçants vont avoir voix au chapitre et on les verra assister à l'Assemblée générale extraordinaire de la Communauté de Ville du 25 novembre suivant.

Hardy de La Largère la préside. Il s'exprime ainsi :

« Dans ce moment où toutes les villes, où tous les membres de l'Ordre du Tiers qui composent la Nation bretonne se réunissent pour mettre sous les yeux du Monarque bienfaisant qui nous gouverne l'affligeant et triste tableau de la misère du peuple causée par la multiplicité des impôts, dont tout le poids tombe particulièrement sur luy, sous lequel il succombe, et luy présente ses réclamations, empressons-nous de nous joindre à nos généreux concitoyens. C'est répondre aux désirs paternels du meilleur des Roys que de luy faire connoître nos maux, luy même nous invite à luy découvrir nos besoins...

« ... A l'endroit, plusieurs corps, communautés, corporations et principaux habitants ont demandé l'entrée pour eux... après quoy ayant été prevenus par le héraut qu'il leur étoit libre d'entrer, elles ont comparu par Députés en nombre suffisant.

« Le Maire donne alors lecture de MM. du Commerce de Nantes du 18 de ce mois... des requestes et arrêts et délibérations des Communautés de Ville de Nantes et de Quimper... Après lecture, la Communauté a unanimement et par acclamations, en présence du vœu général des députés des Corps, communautés et corporations, déclaré applaudir à la requête présentée à la Municipalité de Nantes par MM. les habitants de Nantes, l'adopter dans tout son contenu et adhérer aux arrêts et délibérations de la Municipalité et du General des habitants de la ville de Nantes des 4 et 6 septembre 1788, et à celles de la Municipalité et Ville de Quimper du 16 de ce mois.

« Donne pouvoir à MM. les Députés... de la ville de Vitré de joindre le vœu général de la Municipalité et des habitants de cette ville et leurs réclamations à celles de la ville de Nantes... »

Cette délibération est signée, outre des membres de la Communauté de Ville de Vitré, de ceux des représentants députés des corps, communautés et corporations de Vitré. On y trouve entre autres les signatures de Croizé, avocat; Chopitre, maître en chirurgie; Leroy, chirurgien royal; Platier, horloger; Lalou, tanneur; Binard, mar-

(1) Registres des Délibérations de la Communauté de Ville des 4 et 25 novembre 1788, Arch. mun. de Vitré.

chand; Caillet, maître serger; Salmon, marchand tanneur; Couanier Deslandes, apothicaire; Louin, boucher; Charles Tabry, marchand; Pivert, négociant; Georgeault, marchand; Leroy, serrurier; Bellier, tanneur; Beaugeard, négociant; de Gennes de la Vieuville, médecin; Richardière, marchand; Fauconnier, vitrier; Roulin, vitrier.

Le 28 novembre 1788, la Communauté de Ville charge son maire Hardy, qui sera son prochain député aux Etats de Bretagne, de « réclamer et soutenir avec fermeté les droits et intérêts du Tiers Etat et notamment demande :

4° « De faire observer qu'il n'y a pas dans la Province de ville aussi peu favorisée du Commerce et où les facultés qui en sont le nerf soient aussi bornées; que le peu d'objets qui faisoient encore végéter le peuple viennent d'être entièrement arrêtés, que la *fabrique de tannerie* qui avant les entraves qu'elle a éprouvées faisoit un objet de quelque considération est totalement tombée par les Droits établis sur cette partie du Commerce, en sorte qu'il n'y a pas de ville où la misère soit égale et le nombre des malheureux aussi grand...

10° « Que l'Ordre du Tiers partage en concurrence avec celui de la Noblesse l'avantage de tous les établissements faits ou à faire pour l'éducation des enfants de l'un et l'autre sexe... »

Nouvelle assemblée de la Communauté le 17 décembre 1788.

Le maire expose :

« On a présenté un mémoire d'observations à la Communauté... »

Qui a présenté ce mémoire? Le Registre des Délibérations ne le dit pas. Une ligne du registre a été en partie surchargée. On peut lire seulement : « MM. les... »; la suite a été rayée et surchargée. On a « remplacé » le nom du corps ou des auteurs du mémoire.

Des nombreux articles du mémoire nous extrairons seulement le n° 6 ainsi conçu :

« Ne croiriez-vous pas, messieurs, nécessaire de demander que les particuliers sujets en Bretagne qui doivent porter leurs grains au moulin à eau du Seigneur qui ne peut les servir pendant toute l'année soient déchargés de suivre à l'avenir son moulin ou que le Seigneur soit obligé de bastir des moulins à vents pour le service public et sur son refus que les particuliers soient autorisés à en bastir, vu que ce canton souffre depuis plusieurs années de la sécheresse et parfois obligé de mener le grain moudre à près de dix lieues. »

La Communauté, en raison de l'importance et du grand nombre des questions contenues dans ce mémoire, décide de remettre à plus tard sa délibération à son sujet.

Aux assemblées communales réunies le 22 avril 1789 pour établir les cahiers de revendication, les communes présentent :

*Amanlis* : 2 tisserands.

*District de Balazé* : 1 couvreur, 1 tailleur d'habits, 1 charpentier.

*Bais* : 1 tisserand, 1 maître en chirurgie.

*Châteaugiron* : 1 couvreur.

*Coemes* : 1 maître en chirurgie.

*District de Cornillé* : 4 tisserands.

*District de Châteaubourg* : 2 tisserands.

*Corps-Nuds* : 1 maître en chirurgie.

*Domloup* : 4 tisserands.

*District d'Etrelles* : 1 compagnon tisserand, 1 chirurgien.

*Essé* : 1 tisserand.

*Gennes* : 1 boulanger, 1 couvreur.

*Janzé* : 1 boulanger.

*District de Louvigné-de-Bais* : 1 tisserand.

*La Guerche* : 2 perruquiers, 2 cordonniers, 1 marchand tailleur, 1 tanneur, 4 aubergistes, 1 voiturier, 3 bouchers, 1 serrurier, 1 tellier, 1 ferblantier, 2 messagers, 1 taillandier, 1 bourbier, 1 hôtelier, 1 marchand de cuir.

*La Selle-Guerchaise* : 1 tonnelier.

*Martigné-Ferchaud* : 1 chirurgien, 1 maître apothicaire, 1 cordonnier, 1 maître tailleur, 1 tellier, 1 serrurier, 1 chapelier, 1 boulanger.

*Mézières* : 1 docteur médecin.

*Moulins* : 1 tisserand.

*Piré* : 24 tisserands, 2 maîtres en chirurgie, 3 apprentis tisserands, 1 cordonnier.

*District d'Ossé* : 2 tisserands.

*Retiers* : 1 chirurgien.

*District de Saint-M'Hervé* : 1 compagnon tisserand, 1 chirurgien.

*District de Saint-Jean-sur-Vilaine* : 1 fileuse, 2 tisserands.

*Saint-Aubin-du-Pavail* : 6 tisserands.

*Saint-Martin-de-Janzé* : 2 chirurgiens, 3 tisserands, 1 menuisier, 1 bourrelier, 1 tailleur, 1 hôtelier, 1 cordonnier, 2 merciers.

*Thourie* : 1 maître en chirurgie.

*Veneffles* : 1 tisserand.

*Nouvoitou* : 1 filassier; 1 tisserand.

En 30 communes, les professions se répartissent comme suit : 50 tisserands, 5 compagnons ou apprentis tisserands, 13 chirurgiens ou médecins, 5 cordonniers, 5 tailleurs, 4 aubergistes, 2 couvresseurs, 3 boulangers, 2 telliers ou toiliers, 2 serruriers, 2 voituriers, 3 bouchers, 2 hôteliers, 2 tonneliers, 2 merciers.

On notera que les tisserands sont groupés dans un pays ayant

(1) H. SÉR et A. LESORT, *Cahier des Doléances de la Sénéchaussée de Rennes* (Rennes, Oberthur, 1909, t. I).

comme limites Vitré et Châteaubourg au nord, Bais à l'est, Janzé au sud, Châteaugiron à l'ouest.

A Vitré, le 20 janvier 1789, Hardy expose qu'il s'est rendu à Rennes, accompagné de M. de Gennes de La Vieuville, pour travailler conjointement avec les délégués des municipalités et communes des villes et campagnes, réunis en assemblée du Tiers, à l'élaboration du cahier général et commun des charges et demandes du Tiers à présenter aux Etats et aux autres Ordres.

Il va falloir procéder à la nomination des députés de la Communauté de Ville de Vitré à l'Assemblée générale du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Rennes qui rédigera le cahier des charges, plaintes et remontrances, qui doit se tenir à Rennes le 7 avril 1789, la réunion dont avait rendu compte le maire Hardy étant seulement préparatoire.

A cet effet, le maire a convoqué par voie d'affiches, de publications, par la cloche, tous les habitants de Vitré composant le Tiers-Etat à se réunir par corps, corporations, pour nommer les députés.

La ville de Vitré a droit à dix députés.

Se réunissent donc avec les membres de la Communauté de Ville, entre autres :

Pour les avocats : MM. de Bois-Chapelle et Caillet du Tertre.

Pour les procureurs : MM. Despreaux et Guiton.

Pour les bourgeois : Hardy de Beauvais et Jollan.

Pour les maîtres chirurgiens : Paysant et Chaupitre.

Pour les marchands : Durand La Porte, Beaugeard et Chopin.

Pour les marchands épiciers, orpèvres, etc. : MM. Loichon et Tison.

Pour le Général de la paroisse de Saint-Martin et Sainte-Croix : MM. Oger Berthoisière, Jean Barbé, Gille Savare, Joseph Marion.

Pour le Général des Campagnes des trois paroisses : M. Jacques Cateline.

Pour les maîtres perruquiers : Jullien Langlois.

Pour les marchands tanneurs : M. Salmon.

Pour les maîtres menuisiers, charpentiers, tourneurs, etc. : le sieur Guillaume des Aises.

Pour les maîtres serruriers, taillandiers, maréchaux : le sieur Alexis Gregy.

Pour les maîtres massons, couvreurs, etc. : le sieur Jean Guerrier.

Pour les maîtres vitriers, chaudronniers, etc. : le sieur Pierre Raoul.

Pour les maîtres tailleurs, chapeliers, teinturiers : les sieurs Cantin et Bouvier.

Pour MM. les boulangers, pâtisseries, fournisseurs : le sieur Louis Berthois.

Pour MM. les bouchers, charcutiers, etc. : le sieur Jean Behourd.

Pour les maîtres d'école, aubergistes, etc. : le sieur Louis Antignac.

Pour les autres habitants sans attache à aucune corporation d'arts et métiers, laboureurs, jardiniers, etc. : le sieur Jean Auffray et Félix Guinard.

Pour MM. les marchands et fabricants de toiles : maître Jean Pourial.

Pour MM. les huissiers : le sieur Augustin Levesque.

Il fut décidé de nommer, outre les dix députés, deux députés suppléants.

Les dix élus furent : Hardy, maire ; Thomas de Maurepas, Communauté de Ville ; de Gennes de La Vieuville, Communauté de Ville ; Ruault, miseur, Communauté de Ville ; Bois-Chapelle, avocat ; Guiton, procureur ; Paysant du Bourg, maître chirurgien ; Chopin, marchand ; Salmon, marchand tanneur ; Loichon, marchand épicier.

Sur dix députés, on comptait donc sept membres appartenant à ce que nous appelons aujourd'hui les professions libérales, et trois membres marchands ; les métiers manuels n'avaient aucun représentant.

Les deux suppléants élus furent : Durand La Porte, marchand ; et Fouassier, Communauté de Ville.

Le 22 avril 1789, la Communauté de Ville se réunit à nouveau pour entendre le compte rendu de ce qui s'est passé à Rennes à l'assemblée du Tiers-Etat.

Cette assemblée comptait les députés de 414 paroisses des villes et arrondissements de Rennes, Saint-Malo, Dol, Vitré, La Guerche, Châteaubriant, Montfort, Redon, Lamballe, Moncontour, Guingamp ; 810 députés étaient présents.

Conformément au règlement, le nombre des députés devait être réduit à 200, mais il fut porté, par autorisation du Ministre, à 210.

Il fut accordé aux villes de Vitré et La Guerche 42 députés pour 75 paroisses.

Sur les dix députés envoyés par Vitré, six furent retenus. C'étaient : le maire, le syndic, le miseur, de Gennes de La Vieuville, Bois-Chapelle et Paysant du Bourg.

Cette fois on avait éliminé complètement marchands et artisans. Seuls les représentants des professions libérales seraient députés du Tiers, et il était à prévoir qu'ils s'occuperaient surtout des intérêts des professions libérales.

Les confréries, muées en corporations, éblouies par les perspectives d'un avenir plus favorable aux métiers, n'avaient plus qu'à s'incliner. Cette première manifestation de leur puissance avait effrayé les classes libérales. La Révolution préparée et voulue par

eux devait se faire sans et contre eux. Le Chapelier, peu de temps après, en les faisant disparaître, enlevait à leurs membres toute influence et laissait à la bourgeoisie d'alors la faculté de faire à sa guise et à son profit la Grande Révolution.

...

1789 sonne le glas de l'organisation corporative et professionnelle. C'est la liberté la plus entière dans tous les domaines : profession, réglementation, n'existent plus.

Cela durera, au point de vue professionnel, jusqu'en 1881 ; au point de vue organisation commerciale, jusqu'à la création des Chambres de Commerce.

L'industrie de Bretagne ira en déclinant parce qu'elle n'aura plus de représentation officielle, qu'elle sera à la merci des événements, des progrès techniques, des majorités qui ne seront jamais bretonnes ; parce que, handicapée par sa situation géographique, la Bretagne ne pourra lutter avec des régions françaises possédant la force motrice, les grandes voies de communication fluviales et ferroviaires qu'on lui refuse. Elle ne pourra plus remédier à cette situation en développant une flotte commerciale qui ne lui appartient plus en propre — bien qu'ayant des ports comme Brest, des mieux situés de toute l'Europe, pour les relations internationales par mer, — en contractant des traités de commerce avec les pays dont elle était, jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle, l'un des principaux fournisseurs.

...

Le Breton Le Chapelier fait supprimer les corporations. Le Breton Waldeck-Rousseau les fera rétablir sous le nom de syndicats.

Mais les corporations avaient en vue bien plus l'intérêt général de la profession que celui, particulier, de ceux qui lui appartenaient : maîtres, compagnons et apprentis. Elles imposaient le respect de la qualité de la matière, la sincérité de la fabrication, l'observance des règles de la technique.

Les syndicats n'auront en vue que les intérêts personnels ou de classes de ceux qui les composent.

La corporation unissait en vue du bien général. Le syndicat dressera les uns contre les autres les parties, non dans l'intérêt du métier, mais en vue des intérêts particuliers.

La profession elle-même, son état, son perfectionnement, seront oubliés.

Une nouvelle mentalité se substituera à l'ancienne.

Le syndicat sera un instrument entre les mains des partis politiques.

L'égoïsme individuel remplacera l'accord et l'entente de tous, vers un but commun.

On ne cherchera plus à perfectionner le métier, on cherchera à en vivre, simplement.

Plus de probité dans le choix de la matière. On vendra de la toile du Nord comme toile de Bretagne, du coton pour du lin. La tromperie sur l'origine et la qualité de la marchandise sera élevée à la hauteur d'une institution. Les fabricants probes et honnêtes seront considérés comme de « pauvres types » qui ne savent pas « y faire ».

On cherchera les journées réduites, mais les loisirs ne seront pas consacrés au perfectionnement individuel dans la profession. On exigera le travail à l'heure au lieu du travail aux pièces, mais le travail ne sera pas fait plus soigneusement.

Des deux côtés, on voudra gagner davantage.

## AUTRES PROFESSIONS

Dans les chapitres précédents, nous avons étudié les principales professions de Vitré, celles qui s'étaient groupées en confréries, dans un but religieux et social, ou en corporations, pour obéir aux prescriptions royales.

Quand surviendra la Grande Révolution, Vitré vivra de l'impulsion donnée à sa vie économique du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle, par trois de ses principales industries : les deux industries à domicile du tissage et du tricôt, l'industrie en atelier de la tannerie.

Au xviii<sup>e</sup> siècle Vitré est encore qualifiée à l'étranger : « l'une des villes les plus considérables de la Bretagne (1) ». En l'an V, la population, resserrée entre ses murailles, débordant par les quartiers extérieurs du Rachapt, du bourg aux Moines, de la Hellerie, des bourgs Saint-Martin et Saint-Gilles, est de 12.016 habitants, très supérieure à ce qu'elle comptera au cours du xix<sup>e</sup> siècle et dans la première partie du xx<sup>e</sup> siècle, où elle s'abaissera à 9.367 habitants au recensement de 1946, pour remonter péniblement à 9.600 en 1954 (2).

Autour de ces industries artisanales qui ont fait la prospérité de Vitré, d'une bourgeoisie agissante, on trouve nombre d'artisans, de marchands, d'ouvriers de professions diverses moins importantes, des étameurs, ferblantiers, tourneurs sur métaux, tourneurs sur bois, loueurs de chevaux, voituriers, vitriers, relieurs et souf-

(1) *Dictionnaire géographique*, trad. de l'anglais, Paris, 1779.  
(2) La population est évaluée à 7.520 en 1620, 10.530 en 1787, 10.041 en 1790, 10.850 en 1791, 12.016 en l'an V (chiffre porté sur les patentes), 8.381 en 1806, 10.775 en 1901, 8.154 en 1921.

fletiers (1), des marchands de sabots, de chaux, de chandelles, des revendeuses, des libraires, des marchands de fer en gros, en détail, des fabricants de savon, des marchands de couteaux, de poterie de terre, de quincaillerie, de faïence et de verre, de bois, des commissionnaires en marchandises, des maîtres de la poste aux chevaux.

Les colporteurs, à la veille de la Révolution, sont représentés par 10 colporteurs avec balle, 2 avec cheval, 4 sans désignation précise, 13 forains étalant sur table, sur banc, sur étal.

### REGARD EN ARRIERE

De cette longue étude des professions vitréennes nous allons tenter de tirer quelques conclusions.

Nous n'avons pas à nous enorgueillir outre mesure de ce que nous appelons assez pompeusement notre action sociale, notre souci des travailleurs, des métiers, des industries.

Longtemps, avant nous, on a fait pour les ouvriers, les métiers, les industries, le développement de l'activité économique, aussi bien que nos contemporains.

Pour les travailleurs, il y a cinq cents ans, des barèmes de prix sont établis par les ducs de Bretagne. La Convention devait, en 1793, reprendre cette idée. Et en novembre 1933 le député Sellier déposait une proposition de loi dans le même sens. Enfin, en juin 1936, les accords Matignon établissaient, par la contrainte de l'une des parties en cause, un salaire minimum. Ce qu'on tente au xx<sup>e</sup> siècle d'obtenir sous la menace, nos ancêtres bretons du xv<sup>e</sup> siècle l'obtenaient par la persuasion.

On a, par d'autres lois, réduit, dans les temps modernes, la journée de travail à huit heures.

Au xv<sup>e</sup> siècle les ducs réglementaient les heures de travail et les heures de repos.

Martin-Saint-Léon a montré que l'ouvrier du moyen âge travaillait moins que celui du xx<sup>e</sup> siècle. Il y avait quantités de fêtes chômées (elles étaient trop nombreuses, même pour ceux qui vivaient de leur travail).

Le 1<sup>er</sup> mai 1710 Michel Fournier, huissier audencier à Vitré, lut dans tous les quartiers de la ville et des faubourgs, après que Michel Baussant eut battu du tambour par trois fois, à chaque endroit,

(1) Cette dernière profession était représentée en l'an VII par la veuve de Jean Masson, rue des Fontaines, et Jean-Baptiste Masson, place Neuve. Le droit fixe était de 5 livres.

une ordonnance du sénéchal de la baronnie de Vitré, par laquelle étaient supprimées 26 fêtes religieuses chômées. Par contre, il était défendu à chacun de s'occuper de sa profession les dimanches et fêtes de l'église; aux jardiniers, marchands de pain, d'étaler, vendre leurs marchandises lesdits jours durant la grand-messe; ordonné de fermer leurs boutiques dès le premier son annonçant la grand-messe (1).

Le repos hebdomadaire était connu de nos ancêtres.

Les inspecteurs du travail existaient à cette époque. C'étaient les prévôts des confréries qui veillaient à l'observance des règlements.

Le travail de nuit, que l'on n'a pas encore réussi à supprimer au xx<sup>e</sup> siècle, était interdit dans certains métiers, ainsi que celui des femmes et des enfants.

Au point de vue des métiers eux-mêmes, il existait pour tous des règles très strictes qui réduisaient la fraude à son minimum. Nous avons publié quelques procès-verbaux relatifs aux tissus et aux cuirs. Ne vous étonnez pas de trouver dans les vieux meubles, les vieilles maisons, une solidité que ne présentent ni les mobiliers, ni les habitations modernes. Quand on devait employer du chêne, on ne pouvait le remplacer par du sapin, ni le fer forgé par la fonte, ni le fil de lin par le coton.

Les salaires et la vie étaient proportionnés.

Pour 20 livres par an (300 fr.), le cordonnier de la duchesse d'Amboise devait fournir la duchesse, ses serviteurs et ses pauvres de souliers, bottines, patins et galoches pendant toute l'année (2). Or, la livre valait 15 francs d'avant guerre.

L'industrie et le commerce étaient autrement protégés que maintenant. Il faut arriver à l'absolutisme de Louis XIV et aux abus de la réglementation de Colbert, pour entendre les plaintes des commerçants et des industriels.

Ces abus, qui vont aller s'aggravant jusqu'à la Révolution, nous les retrouvons à l'heure actuelle, et, aux mêmes maux, on cherche des remèdes différents.

Au point de vue hygiène, Vitré possédait autant d'hôpitaux qu'à l'heure présente. Les médecins, les chirurgiens étaient en nombre suffisant. La ville close avait un réseau d'égouts complet que ne possède pas encore la ville moderne. Les maisons des vieilles rues du centre avaient toutes un puits d'eau potable, des évier en pierre, des cabinets aux étages. L'instruction était donnée dans des écoles primaires gratuites et dans des collèges renommés.

(1) En pleine Révolution, la municipalité de Vitré, par un arrêté de septembre 1793, interdira aux marchands et aux cabaretiers de vendre pendant la célébration des offices, continuant la tradition des barons de Vitré.

(2) A. DE LA BORDERIE, *Françoise d'Amboise et le Sanitat de Nantes*.

Ce qui manquait, et qu'on ne saurait reprocher à nos ancêtres, ce sont la force motrice et l'éclairage, les progrès dans les sciences, la médecine et la chirurgie.

Les fonctionnaires étaient aussi nombreux qu'à présent, mais la population plus dense. L'industrie très florissante décline avec les guerres de religion, l'abus de la réglementation, les guerres étrangères et la Révolution.

Le dirigisme, l'interventionisme, dont le producteur se plaint avec tant de raisons au *xx<sup>e</sup>* siècle, ne sont pas nouveaux. Nous les trouvons sous d'autres noms au cours des siècles qui ont précédé la Grande Révolution et plus particulièrement au *xviii<sup>e</sup>* siècle. Ajoutons-y la paperasserie administrative.

L'industrie est bridée par des réglementations souvent abusives, dans l'exécution du travail, mais non dans la nature du produit. Elle l'était par les droits de marque, par les jurandes, par les règlements des corporations, quand il en existait, par ceux des confréries, là où elles n'existaient pas. Aujourd'hui on cherche à intensifier la production afin de produire à meilleur compte. On se soucie assez peu d'améliorer la qualité de produit.

Cette attention, apportée par les pouvoirs publics, par les confréries, syndicats patronaux du moyen âge, avait du bon, mais ses abus avaient un effet contraire à celui recherché.

Les Flandres et la Bretagne, qui étaient en rapports constants par leurs marchands, présentent de nombreuses ressemblances dans la fabrication et le commerce.

Dans les deux pays, les corporations sont rares. On ne les constate qu'à partir du *xviii<sup>e</sup>* siècle, à la période même où s'affirme le déclin de l'industrie de la toile et du cuir. Avant, ce sont les maîtrises et les jurandes, les statuts des confréries qui, avec les règlements ducaux, puis royaux, régissent la fabrication.

Dans les deux pays, des règles analogues concernent l'emploi des apprentis et leur formation, la durée de l'apprentissage, la qualité des produits fabriqués.

En Flandre, comme chez nous, lutte entre les marchands et les artisans.

Ici et là, on construit de vastes halles : halles aux cuirs, halles aux draps. La production vitréenne : les toiles, les serges, les tricots, les cuirs, s'accumule dans la Grande Cohue, dite Cohue aux Draps, qui va de la poterne de Belhoste, dite aussi de Saint-Pierre, aux marches de l'église Notre-Dame, vaste monument de bois à étage, bordé, du côté midi, de boutiques.

« Les marchands drapiers, écrit Régine Pernoud (1), deviennent

(1) Régine PÉRNOD, *Les Villes marchandes aux *xiv<sup>e</sup>* et *xv<sup>e</sup>* siècles*. La Table Ronde, Paris, 1948.

rapidement propriétaires. Le sol de la cité finit par leur appartenir et, fait caractéristique, leurs demeures sont seules comprises dans l'enceinte des remparts : les ouvriers, ceux qui travaillent de leurs mains, ceux qu'ils appellent dédaigneusement les « ongles bleus (1) », sont refoulés dans les faubourgs. De plus en plus les remparts de la cité protégeront le patricien contre la plèbe, plutôt que contre l'ennemi du dehors.

« Ces bourgeois se marient entre eux, leurs mariages sont des alliances économiques; les lignages se constituent, castes étroites qui bientôt s'approprièrent les fonctions administratives de la cité : magistrature, finances, échevinage... »

A Vitré, nous trouvons trace, en 1736 et 1738, des récriminations de la population contre une caste qui, en fait, dirige la ville et se passe le pouvoir quand cela devient nécessaire.

Cela donna lieu à la remontrance du procureur général du roi du 30 juin 1736 « au sujet de la forme du scrutin dans les élections nominatives et députations et dans les assemblées de paroisses et hôpitaux ».

« Le procureur général du Roy entré dans la Cour a remontré que depuis les arrêts des 26 septembre 1708 et du 14 octobre 1718 qui ont sur les conclusions réglé le nombre et la qualité des délibérants aux assemblées de la Communauté de la ville de Vitré s'y est introduit quelques abus dont on ne peut arrêter le cours trop promptement. Ceux qui veulent se rendre maîtres absolus des affaires de cette Communauté, trouvent le secret d'y placer leurs parents, amis et affidés par ce moyen qui leur procure la pluralité des suffrages, y disposent de tout et obtiennent les commissions et les députations honorables et utiles. Si cette voie ne leur réussit pas, ceux qui ont droit de convoquer les assemblées et d'y présider n'y appellent que leurs créatures et en éloignent ceux qu'ils ne croient pas favorables à leurs prétentions et pour faire parvenir à leurs fins ceux qui sont de leur party ils se trompent volontairement en leur faveur lors de la lecture des billets du scrutin, parce que personne n'étant proposé pour en faire la vérification, il ne dépend que d'eux de ne la pas donner exactement; on s'est souvent plaint de ces désordres mais inutilement aussi. La plupart de ceux qu'y peuvent s'y opposer se sont dégoutés et ne se trouvent plus aux assemblées. Comme ce mal que la négligence et peut-être la connivence du procureur fiscal chargé particulièrement de l'exécution des arrêts de 1708 et 1718 peut entretenir s'est glissé dans les assemblées des

(1) « *Ongles bleus* ». Les tisserands de drap avaient les ongles bleuis par le travail des fils de lin, de chanvre ou de laine teints à l'indigo. Avant la Révolution on ignorait les couleurs d'aniline. L'indigo, quoique grand teint, décolorait toujours un peu.

paroisses et des hôpitaux de la même ville, il est du Ministère public d'y faire apporter le remède convenable.

« A ces causes le procureur général du Roy a requis qu'il y fut pourveu sur les conclusions qu'il a laissées par écrit, que luy retiré, ses conclusions veuës sur ce délibéré. »

Suit la délibération de la Communauté de Vitré, conforme aux arrests de 1708 et 1718 (enregistrement des pièces adressées à l'ancienne communauté de Vitré du 26 juillet 1738 au 19 septembre 1746 (— D = 6), lettre de Charles Huchet, de la Bédoyère, etc.).

Marchands et procureurs demandent à être représentés à la Communauté avec voix délibérative.

Mais la Communauté déboute les procureurs et les marchands. « L'usage, répond-elle, est qu'il n'entre à la Communauté que le trésorier de Notre-Dame, les administrateurs des hôpitaux Saint-Nicolas et Saint-Yves, huit notables et anciens habitants. Ces notables ne sont choisis qu'entre ceux qui ont assumé des charges dans l'administration de la ville.

« Dans la Communauté de Fougères, ajoute-t-elle, il n'y a ni marchand ni procureur. Si dans celle de Rennes il y a des marchands et des procureurs, ce n'est point en tant que représentants de ces Corps qu'ils y sont, mais comme ayant passé dans cette administration.

« D'ailleurs, il n'y a, affirme-t-elle, que des marchands détaillants à Vitré. Il n'y a aucune raison de les admettre dans la Communauté plutôt que des gens d'arts et de métiers. »

#### SUPPRESSION DES MAITRISES ET DES JURANDES

Une loi du 17 mars 1791 allait mettre fin à l'ancienne organisation de l'économie nationale corporative (1).

Le décret était du 2 mai 1791. Il comportait les articles suivants :

« ARTICLE PREMIER. — A compter du premier avril prochain, les droits connus sous le nom de *droits d'Aides*, perçus par inventaire ou à l'enlèvement, vente ou revente en gros, à la circulation ou à l'enlèvement, à la vente en détail sur les boissons; ceux connus sous le nom d'*impôts, billots, devoirs de Bretagne*,... le privilège de la vente exclusive des boissons dans les lieux qui étoient sujets; ... le droit d'*inspecteur aux boucheries* et tous autres droits d'aides ou réunis aux aides et perçus à l'exercice dans toute l'étendue du

(1) *Du Droit de Patente établi par la loi du 17 mars 1791*. A Paris, de l'Imprimerie royale, MDCCXCI.  
— Décret de l'Assemblée Nationale des 17 et 20 septembre 1791. A Paris, de l'Imprimerie royale, 1791.

Royaume; les droits sur les papiers et cartons; le droit maintenant perçu sur les cartes à jouer et autres dépendans de la Régie générale, même les droits perçus pour les marques et plombs que les manufacturiers et fabricants étoient tenus de faire apposer aux étoffes et autres objets provenant de leurs fabriques et manufactures, sont abolis.

« ARTICLE DEUXIÈME. — A compter de la même époque, les offices de perruquiers-barbiers, baigneurs étuvistes, ceux des agents de change, et tous autres offices pour l'inspection et les travaux des arts et du commerce, les brevets et les lettres des maîtrises et jurandes, ceux du collège de pharmacie, et tous privilèges de professions, sous quelque dénomination que ce soit, sont également supprimés.

« ARTICLE TROISIÈME. — Les particuliers qui ont obtenu des maîtrises et jurandes, ceux qui exercent des professions en vertu de privilèges ou brevets, remettront au commissaire chargé de la liquidation de la dette publique, leurs titres, brevets et quittances de finance, pour être procédé à la liquidation des indemnités qui leur sont dues sur le pied des fixations de l'Edit du mois d'août 1776, et autres subséquents, et à raison seulement des sommes versées au Trésor public, de la manière ci-après déterminée.

« ARTICLE QUATRIÈME. — Les particuliers reçus dans les maîtrises et jurandes depuis le 24 août 1789 seront remboursés de la totalité des sommes versées au Trésor public.

« Ceux dont la réception est antérieure à cette date auront droit à une déduction d'un trentième par année de jouissance, mais ne pourra dépasser les deux tiers du prix total. Ceux qui jouissent depuis vingt ans et plus recevront le tiers des sommes fixées par l'Edit d'août 1776.

« Les particuliers aspirans à la maîtrise qui justifieront avoir payé des sommes à compte sur le prix de la maîtrise qu'ils vouloient obtenir, et qui, à la faveur de ces paiements, ont joui de la faculté d'exercer leur profession, seront remboursés de ces avances, dans les proportions ci-dessus fixées pour les maîtres qui ont payé en entier le prix de la maîtrise.

« ARTICLE CINQUIÈME. — Les syndicats des corps et communautés d'artisans et marchands seront tenus de représenter ou de rendre leurs comptes de gestion aux Municipalités, lesquelles les vérifieront et formeront l'état général des dettes actives et passives des biens de chaque communauté; ledit état sera envoyé aux Directeurs du District et Départemens qui, après vérification, le feront passer au Commissaire du Roi, chargé de la liquidation de la dette publique, lequel en rendra compte au comité des finances pour en être par lui fait à l'Assemblée nationale.

« ARTICLE SEPTIÈME. — A compter du premier avril prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce, ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente, d'en acquitter le prix suivant les taux ci-après déterminés, et de se conformer aux règlements de police qui sont ou pourront être faits. »

Le même article dressait la liste des personnes exemptes de la patente :

1° Les fonctionnaires publics n'exerçant pas d'autres professions étrangères à leurs fonctions;

2° Les cultivateurs occupés aux exploitations rurales;

3° Les personnes non portées au rôle de la Contribution mobilière pour la taxe de trois journées de travail;

4° Les apprentis, compagnons et ouvriers à gages;

5° Les propriétaires et cultivateurs pour la vente de leurs bestiaux et denrées, excepté ceux qui vendent les boissons de leur cru à pinte ou à pot;

6° Les vendeurs de fleurs, légumes, beurre, poissons, œufs vendus dans les rues, halles et marchés publics.

Pour se conformer à l'article 5, les comptes de gestion des corps et communautés devaient être envoyés aux Directoires des départements.

Cette obligation ne fut pas observée facilement en notre département, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal du Conseil général du département.

Pour se conformer à ces lois, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine « arrête, le 25 juillet 1792 qu'à la diligence du Procureur général, suite du Procureur-syndic, le sieur Garnier, comme receveur de l'ancien Ordre des Avocats, serait traduit devant le Tribunal de District pour y rendre ses comptes. Sa persévérante résistance, dit le procès-verbal, a rendu nécessaire cette mesure de rigueur. »

Les districts, pas plus que les avocats commis, n'étaient pressés de rendre des comptes, ainsi qu'il ressort du procès-verbal du même mois, suite à une lettre du 1<sup>er</sup> juillet de Dufresne de Saint-Léon au Conseil général. Il prie le Directoire du département de presser les Municipalités des villes du département où il y avait des Communautés d'Arts et Métiers de se faire présenter les comptes de ces Communautés et de s'occuper sans délai de la formation des états de l'actif et du passif, pour les lui faire passer à mesure qu'ils parviendront et qu'ils seront en règle. Le 8 du même mois, copie de cette lettre était envoyée à chacun des neuf districts avec prière d'engager les Municipalités de leurs arrondissements respectifs à accélérer le travail indispensable pour la liquidation des dettes de

ces corporations. Le Conseil avouait qu'aucun district n'avait envoyé le travail des Municipalités et disait leur avoir écrit de nouveau pour le leur rappeler, pour qu'ils aient à presser les Municipalités de s'en occuper sans délai (1).

### LES CONDITIONS IMPOSÉES AUX PATENTÉS

« ARTICLE DOUZIÈME. — Le prix des patentes annuelles pour les négoce, arts, métiers et professions, autres que ceux qui seront ci-après exceptés, sera réglé à raison du prix du loyer ou de la valeur locative de l'habitation, des boutiques, magasins et ateliers occupés par ceux qui les demanderont :

« Deux sous pour livre du prix du loyer jusqu'à quatre cents livres; deux sous six deniers pour livre, depuis quatre cents jusqu'à huit cents livres; et trois sous pour livre au-dessus de huit cents livres.

« ARTICLE TREIZIÈME. — Les boulangers qui n'auront pas d'autre commerce ou profession ne payeront que la moitié du prix des patentes, réglé par l'article précédent.

« ARTICLE QUATORZIÈME. — Les particuliers qui voudront réunir à leur négoce métier ou profession, les professions de marchands de vin, brasseurs, limonadiers, distillateurs, vinaigriers, marchands de bière et de cidre, aubergistes, hôteliers donnant à boire et à manger, traiteurs restaurateurs, fabricans et débitans de cartes à jouer, les fabricans et débitans de tabacs, ceux qui n'exerceroient que les professions ci-dessus dénommées, payeront leurs patentes dans les proportions suivantes :

« Trente livres quand le loyer total de leur habitation et dépendances sera de deux cents livres et au-dessous; trois sous six deniers pour livre du prix de ce loyer, quand il sera au-dessus de deux cents livres, jusques et compris quatre cents livres; quatre sous pour livre du prix quand il surpassera quatre cents livres, jusques et compris six cents livres; quatre sous six deniers quand il sera de six cents livres à huit cents livres, et enfin cinq sous pour livre pour les loyers au-dessus de huit cents livres.

« ARTICLE QUINZIÈME. — Il sera délivré des patentes pour un ou plusieurs mois aux propriétaires et cultivateurs qui voudront vendre en détail des boissons de leur cru; le prix des dites patentes sera de

(1) Procès-verbal des séances de la 2<sup>e</sup> session du Conseil général du département d'Ille-et-Vilaine, Compte rendu de sa gestion pendant l'année 1791, au commencement des séances de la seconde session ouverte le 15 novembre de l'an III. (La Liberté française. Rennes, Robiquet, 1792; *id.*, Rennes, Robiquet, 1793.)

trois livres par mois. Elles ne pourront être accordées pour plus de six mois dans le cours de l'année...

« ARTICLE SEIZIÈME. — Les colporteurs exerçant le négoce dans les villes, campagnes, foires et marchés; les forains exerçant le négoce ou leur profession hors de leurs domiciles et hors les temps de foires, seront tenus de se pourvoir de patentes particulières et spéciales. Le prix en sera payé comptant, mais ne pourra être au-dessous de dix livres pour les marchands portant la balle; de cinquante livres pour ceux qui emploieront à leur commerce un cheval ou une autre bête de somme; et quatre-vingts livres pour ceux qui se serviront d'une voiture, quand même le prix du loyer de leur domicile établirait une proportion inférieure.

« ARTICLE DIX-SEPTIÈME. — Il sera versé deux sous pour livre du prix de chaque patente dans la caisse de la commune, pour servir aux dépenses particulières. »

\*\*\*

Nous avons reproduit les articles principaux de la loi du 17 mars 1791 (qui en renferme 28), modifiée par la loi du 9 octobre de la même année.

Voyons maintenant quelle patente : demi-patente, patente simple ou double patente, était exigée pour les diverses professions de nos marchands et artisans vitrés :

*Apothicaire.* — Patente simple si l'apothicaire ne fait que des distillations nécessaires à sa profession. Mais cette patente ne pourra être délivrée qu'à ceux qui sont ou pourront être reçus dans l'exercice de la pharmacie, suivant les statuts et règlements concernant cette profession.

*Aubergiste.* — Conformément à l'article 14 de la loi, ils doivent la patente supérieure.

*Avoué.* — Patente simple.

*Boucher.* — Patente simple. Si le boucher étale hors de son domicile en temps autre que celui des foires, patente de colporteur.

*Boulangier.* — S'il n'exerce que sa profession : demi-patente; s'il exerce une autre profession : patente simple; s'il exerce l'une des professions indiquées à l'article 14 : patente supérieure.

*Cabaretier de campagne.* — Patente supérieure.

*Charpentier ou charron de campagne.* — Patente simple, mais s'il est simple manœuvre, et qu'il ne paie pas les trois journées de travail, pas de patente.

*Maçon.* — Ne paie de patente que s'il paie la taxe des trois journées de travail.

*Colporteur.* — Avec un ou plusieurs chevaux, patente de cinquante livres; avec voiture, patente de quatre-vingts livres.

*Commis de marchand et commis voyageur.* — Pas de patente.

*Manufacturier.* — Une patente simple dans chacun des lieux où il a un entrepôt.

*Hôtel garni.* — Patente simple.

*Huissier-priseur.* — Patente.

*Maitre donnant des leçons particulières de grammaire, dessin, musique, danse.* — Patente.

*Marchand colporteur.* — Deux patentes : patente simple et patente de colporteur.

*Marchand forain étranger.* — Patente simple.

*Meunier.* — Patente fixée d'après la valeur locative des habitations, cour, hangar et magasin.

*Négociant en vin.* — Patente supérieure.

*Notaire.* — Exempt de patente, mais il doit déposer à titre de garantie des faits de ses fonctions un fonds de responsabilité en deniers entre les mains des receveurs de district (loi du 6-10-1791).

*Notaire avoué.* — L'exercice de notaire public est incompatible avec celui des fonctions d'avoué et de greffier.

*Orfèvre.* — Patente simple, bien que les orfèvres ne soient pas assujettis au droit de patente, d'après la loi du 3 avril qui porte que les règlements anciens continueront d'être exécutés.

*Ouvriers.* — Les lingères, modistes, tailleurs qui, sans avoir de boutique ouverte, vont en journée chez les particuliers ou travaillent en chambre, ne doivent pas de patente.

*Potier de terre et sabotier.* — Ne sont astreints à la patente que s'ils paient la taxe de trois journées de travail (loi du 17 mars 1791, art. 7).

*Propriétaire faisant bouillir.* — Le propriétaire laboureur qui fait bouillir pour extraire des eaux-de-vie ne doit pas de patente, s'il ne les vend à pinte et à pot.

*Voiturier.* — Patente simple pour les voituriers par terre ou par eau, rouliers, charretiers. Sans patente s'ils ne paient pas la taxe des trois journées de travail.

Le *Recueil alphabétique de questions sur les patentes* annexé aux lois des 17 mars et 9 octobre 1791 ne donne malheureusement aucune indication concernant les tanneurs, tisserands, et d'une façon générale les professions du cuir ou du textile.

**PROFESSIONS SOUMISES A LA PATENTE  
à Vitré et dans les Communes du District  
en 1791 et 1792**

**Ville et Faubourgs de Vitré.**

Apothicaires, 3; avoués, 3; chirurgiens, 5; dentiste, 1; expert, 1; huissiers, 9; notaires (1), 3; notaires avoués, 6; notaire arpenteur, 1; notaires experts, 2; charrons, 2; débiteurs de boissons, 79; chaudronniers, 2; cloutier, 1; couvreur, 1; chapeliers, 2; cordonnier, 1; fabricants de tissus, 7; fabricants de bas, 2; horloger, 1; marchands d'ardoises, 2; maçons, 2; menuisiers, 3; marchands de fils, 3; marchand de bas, 1; poëlier, 1; potier d'étain, 1; poupelier, 1; roulier, 1; serruriers, 3; sergère, 1; taillandiers et maréchaux, 4; tisserands, 18; tanneurs, corroyeurs, blanconniers, mégissiers, 23; vitrier, 1.

**Communes rurales (1791-1792).**

*Argentré-du-Plessis.* — 2 marchands de fil, 2 fabricants, 2 marchands de bestiaux, 9 débiteurs, soit 15 patentés et 14 s. d. (2).

*Balazé.* — 1 notaire-expert, 1 expert, 1 couvreur, 1 menuisier, 1 charpentier, 6 débiteurs, plus deux patentes s. d.

*La Bouexière-en-Chevré.* — 3 notaires-experts, 1 notaire, 8 vanners, 1 forain, 1 marchand de bois, 1 marchand de fil, 1 taillandier, 2 tailleurs, 2 charpentiers, 1 chirurgien, 1 maréchal, 27 débiteurs de boissons, plus 10 s. d.

*Bréal-sous-Vitré.* — 1 débitant plus 3 s. d.

*Broons-sur-Vilaine.* — 4 débiteurs.

*La Chapelle-Erbrée.* — 1 notaire-expert, 2 débiteurs.

*Champeaux.* — 1 notaire, 1 marchand de tabac, plus 7 s. d.

*Chaumeré.* — 1 débitant, plus 6 s. d.

*Châteaubourg.* — 8 débiteurs, dont en même temps : tailleur, 1; cordonnier, 1; entrepreneur, 1; 1 marchand de tabac, 1 marchand de toiles et fil, 1 boucher, 1 épicière, 1 boulanger, 1 forain, plus 3 s. d.

*Châtillon-en-Vendelais.* — 8 débiteurs, 2 maréchaux, 1 marchand de fil, 1 notaire, 1 marchand de bois, 1 tailleur, 1 menuisier, 1 marchand de tabac, plus 13 s. d.

*Cornillé.* — 1 notaire et avoué, 1 tailleur, 1 tailleuse, 1 marchand de fil, 1 tricoteuse, 1 marchand de toile, plus 2 s. d.

(1) Malgré le décret du 2 mai 1790 qui les exonère de la patente, y sont soumis les notaires.

(2) S. d. : patente sans désignation précise.

*Domagné.* — 8 marchands de fil et fabricants de toiles, 12 débiteurs, 9 tisserands, 1 marchand d'étoffes en même temps d'eau-de-vie, 1 cordonnier marchand de fil, 5 laboureurs, 3 charrons, plus 23 s. d.

*Dourdain.* — 4 débiteurs, 3 vanniers, 2 notaires-experts, plus 6 s. d.

*Erbrée.* — 3 débiteurs, plus 1 s. d.

*Etelles.* — 1 marchand de tabac et eau-de-vie, 8 débiteurs, 2 marchands de bois, 1 maréchal taillandier, 1 marchand de toile, 1 chirurgien, plus 7 s. d.

*Izé.* — 9 débiteurs, 1 boulanger, 1 charron, 1 cordonnier, 3 vanniers, 2 marchands de bois, dont 1 maréchal et 1 menuisier, 1 avoué, plus 9 s. d.

*Landavran.* — 1 débitant.

*Livré.* — 17 débiteurs, 1 vannier, 1 boucher, marchand de bois et débitant, 2 sabotiers, plus 6 s. d.

*Louvigné-de-Bais.* — 2 notaires, 6 débiteurs, 2 chirurgiens en même temps marchand, 1; ou débitant, 1; 3 couvreurs, 1 serrurier armurier, 1 forain avec cheval, 2 cordonniers, 1 marchand commissionnaire, 1 maçon, 1 menuisier, 1 charpentier, plus 11 s. d.

*Mondevert.* — 1 débitant.

*Marpiré.* — 1 débitant.

*Mécé.* — 5 débiteurs, 2 charpentiers, 1 notaire, 1 couvreur, 1 marchand de bois.

*Montautour.* — 4 débiteurs.

*Montreuil-des-Landes.* — 1 couvreur, 2 débiteurs.

*Ossé.* — 2 menuisiers, 2 cordonniers, 1 débitant marchand, 2 marchands de fil.

*Le Pertre.* — 2 marchands de draps et de tabac, 1 cloutier, 1 boulanger, 1 expert, 1 marchand de fil et toile, 1 menuisier, 2 épiciers et forains, 2 débiteurs, 1 marchand de bestiaux, 1 bazar, 1 tanneur, 1 marchand de poterie, 1 marchand de chanvre, plus 1 s. d.

*Pocé.* — 1 débitant, plus 1 s. d.

*Princé.* — 8 débiteurs, 2 notaires-experts, plus 9 s. d.

*Saint-Aubin-des-Landes.* — 5 débiteurs.

*Saint-Christophe-des-Bois.* — 5 débiteurs, 1 notaire, 1 chirurgien, 1 marchand de bois.

*Saint-Didier.* — 6 débiteurs, 2 notaires-experts, 1 cordonnier, plus 7 s. d.

*Saint-M'Hervé.* — 7 débiteurs, 1 notaire-expert, 1 charpentier, plus 4 s. d.

*Saint-Jean-sur-Vilaine.* — 15 débitants, 1 chirurgien, plus 12 s. d.

*Saint-Melaine.* — 1 débitant, plus 4 s. d.

*Taillis.* — 1 débitant, plus 2 s. d.

*Torcé.* — 3 débitants, 1 maréchal, plus 3 s. d.

*La Valette.* — 3 débitants, plus 1 s. d.

*Vergeal.* — 8 débitants, 1 tisserand, 1 boulanger, 1 maréchal, 1 marchand de bois, 1 marchand de paniers.

Au total 370 patentes bien désignées, plus 153 portant seulement la désignation « marchands », mais y compris 29 professions dites aujourd'hui « libérales ».

Au total, à Vitré, 197 patentes de professions commerciales ou artisanales bien définies, y compris 34 patentes pour profession « libérales ».

Dans les communes rurales, nombre infime de boulangers et de bouchers : 2 bouchers et 4 boulangers pour 38 communes. Les habitants font leur pain et leur nourriture ne comporte que peu de viande. Elle est faite de galettes de blé noir, de pommes de terre, de bouillie d'avoine, de viande de porc frais ou fumé, de gibier, de volailles.

Dans les communes et en ville, le nombre des débits de boissons est stationnaire.

En 1653, la Baronnie (Vitré excepté) compte 191 débits, et en 1792, 211. Mais sur ces 211 un nombre assez considérable est constitué par des patentes saisonnières accordées à des personnes qui durant un mois ou deux vendront du cidre de leur récolte. On peut même en conclure qu'en 1792 les cabarets sont en diminution sur les siècles précédents.

Pour la ville, même remarque. En 1653, le nombre des débits était de 80; en 1791-1792, il est de 79.

Il en sera ainsi tant que la ville vivra en un cycle fermé. L'accroissement de la consommation de l'alcool se développera au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, avec l'introduction des boissons fortement alcoolisées, vins, liqueurs, et des stationnements de soldats, les casernes et les usines.

La décadence des industries exportatrices fera sentir ses effets plus vite dans les communes rurales qu'à Vitré. La population artisanale des bourgs vivra de l'exercice des anciens métiers et non plus de ceux du textile et du cuir, si on excepte les 19 marchands de fil qui fournissent les 10 tisserands et les fabricants du centre de Vitré.

## LES LOYERS COMMERCIAUX à l'époque révolutionnaire

Le droit perçu pour l'établissement de la patente comprend : 1° un droit fixe qui varie selon la profession; 2° un droit proportionnel qui est le dixième du montant du loyer; 3° parfois une amende infligée pour retard dans la déclaration et qui est basée sur le nombre de décades.

Toutes les patentes ne portent pas le montant du loyer. Mais leur nombre suffit cependant pour qu'on se fasse une idée de la valeur locative par profession.

### 1° Métiers de l'habitation.

*Ciriers* : 200 livres.

*Couvreurs* : 15, 16 et 40 livres.

*Entrepreneurs de bâtiments* : 42 livres.

*Serruriers* : 40, 56, 60 et 80 livres.

### 2° Métiers de l'alimentation.

*Meuniers* : 900 livres.

*Fourniers* : 40 livres.

*Boulangers* : 37, 40, 60 et 80 livres.

*Marchands de comestibles* : 30, 40 et 50 livres.

*Aubergistes* : 200 et 300 livres.

*Cabaretiers* : 40, 50, 80 et 150 livres.

*Débitants de cidres* : 40 et 70 livres.

*Négociants en vins*, gros : 100 et 200 livres;

détail : 60 livres.

### 3° Métiers de l'habillement.

*Mégissiers* : 18 et 50 livres.

*Tanneurs* : 10, 40, 60, 80, 90 et 150 livres.

*Bourreliers* : 30 livres.

*Marchands de filasse* : 24 livres.

*Bonnetiers* : 40, 50 et 80 livres.

*Tisserands* : 10, 72 et 80 livres.

*Chapeliers* : 30 et 100 livres.

### 4° Professions libérales.

*Avoués* : 100 et 150 livres.

*Experts* : 66 livres.

*Chirurgiens* : 50 livres.

*Huissiers* : 60 et 100 livres.

*Notaires* : 15 livres.

### 5° Professions diverses.

*Commissionnaires en marchandises* : 200 livres.  
*Maître de la poste aux chevaux* : 100 livres.  
*Loueurs de chevaux* : 24 livres.  
*Marchand de billard* : 70 livres.  
*Tenant billard* : 90 livres.

### LES NOMS DE FAMILLE DES PATENTÉS DES TEXTILES

#### Années 1791-1792.

*Fabricants de tissus*. — Coutard Joseph, Trehours Jean, Letessier François, Marion Joseph-Marie, Loutre Henry, Legeleux François (1), Collier Joseph, Baré Joseph. (Valeurs locatives de 20 à 70 livres; patentes de 35 sous à 8 livres.)

*Tisserands maîtres*. — Chateau Joseph, Monnerie Jean, Bellier Olivier, Baussier Jean, Lepinay Michel, Blin Jean, Blin Isaac, Dagobert Jean-Baptiste, Poyer Nicolas, Blin Michel, Coueffé Pierre, Rubion Michel, Georgeault Louis, Turquety Deslandelles Julien (2), Menant Joseph, Marteau femme Jamier, Veillard femme Gaume-raï. (Valeurs locatives de 10 à 55 livres; patentes, 4 livres.)

*Marchands de toile*, outre ceux désignés aussi comme fabricants. — Monnerie René, Gaudiche Julien. (Valeurs locatives de 25 à 60 livres; patente, 2 sous par livre.)

*Marchands de fil*. — Femme Mathurin Faudet. (Valeur locative, 36 livres; patente, 36 sous pour 2 mois.)

*Fabricants de bas*. — Demoiselle Aimée Dubourdiou (3), dame Paysant Dubourg (4). (Valeur locative, 120 livres; patente, 12 livres.)

#### Années postérieures, y compris l'an IX.

*Tisserands*. — Fauchaux Jeanne, femme Legeleux; Audroing Pierre, rue Poterie; Roger Nicolas, rue des Augustins; Méhaignerie

(1) LE GELEUX, voir II<sup>e</sup> Partie, l'Alimentation, p. 218 et s.; et PARIS-JALLOBERT, *Anc. Reg. paroissiaux*, t. II.

(2) TURQUETY-DESLANDELLES, voir PARIS-JALLOBERT, *Anc. Reg. paroissiaux de Vitré*, t. II, p. 273-274.

(3) DU BOURDIEU, voir IV<sup>e</sup> Partie, l'Habillement, et PARIS-JALLOBERT, *Anc. Reg. paroissiaux*, t. I<sup>er</sup>, p. 176-177.

(4) PAYSANT-DUBOURG, voir III<sup>e</sup> Partie, l'Hygiène, p. 254-266 et t. II, p. 173.

Guillaume (sans boutique), Moutreux Mathurin, Veillard Jacques, Le Beau Jean, Gilles René, Mouezy Jean, Colombel Michel, Courgeon René, Auffray René-Marie, Baglin Pierre, Edeline Jean, Boutemy Pierre, Dahier Pierre, Blu Gervaise, Martinais Jean, Ecot André, Veillard Jacques, rue des Fontaines; Veillard Choiseilière Michel, Port-Malo; Bouleau Guillaume, rue de la Salpêtrière; Blu Isaac, Trublet Toussaint, rue des Fossés; Ecot André, rue de la Poterie; Menoux René, rue de Paris. (Valeurs locatives, 80 livres; patente, 16 livres.)

*Fabricants de flanelles*. — Beaugeard, Georget René, Pivert Jean, Dubuisson Morice. (Patente, 12 livres.)

*Fabricants de toiles*. — Guyon André, Huguet J.-B., Fouchet Marie, Malecot Alexandre, rue Poterie. (Patente, 12 livres.)

*Fabricants de serges*. — Lebos Jean-Baptiste (1). (Patente, 12 livres.)

*Fabricants de toiles et flanelles*. — Baslé Guy, Lanoë, Ecot André (5 métiers), Bouttier Jean (5 métiers), Boyer Nicolas (6 métiers), Benoît Nicolas, Alliot Jean, Gautier Fleuriais, Chanteau Guillaume, Audroin Pierre, Diard Julie, femme Métayer du Bourg - Michel; Bourdin François, Boursin René (5 métiers), Baslé Pierre (5 métiers), Croizé Joseph (1 métier), Blin Michel (1 métier), Guilloly André, Bellier Georges (1 métier), Gousse Jean-Marie. (Patente, 12 livres.)

*Marchands d'étoffes, draps*. — Davy Jeanne, rue de l'Union; Taburet, Ducoudray Françoise, Dupont Pierre, Méhaignerie Gilonne, Plattier Nicolas, Thébault Julien, Vallais, veuve Revault Louis, Menant M<sup>lle</sup>, Lemonnier Louise, Dinomas Augustin-Gabriel, Baslais Jacqueline, Louche Henry, Malecot, rue Poterie; Jarnouen, rue de Paris, Dinomais Gabriel. On note une valeur locative de 150 livres et des patentes entre 16 livres et 55 livres.

### INDUSTRIES DU CUIR

#### Années 1791-1793.

*Marchands tanneurs, corroyeurs et tanneurs*. — Laloy Louise, femme Loret; Anjoulé Renée, femme Bouin (2); Chorin Judienne,

(1) Lebos J.-B. ou Lebot J.-B. est compris sur la liste des 30 citoyens qui doivent concourir pendant le 1<sup>er</sup> trimestre an VIII républicain à la formation du jury d'accusation près le Tribunal de police correctionnelle de Vitré, ainsi que les tisserands Faudet Jean et Huet Aimé.

(2) Bouin, PARIS-JALLOBERT, *Anc. reg. paroissiaux de Vitré*, t. I<sup>er</sup>, p. 81.

veuve Rollandin; Bétin, veuve de Pichon; Guyon Gervais; Georgault Anne, femme Auffray; Taburet Pierre, père; Gendron Julien; Faucheux Perrine, veuve Lepinays; Chapelain Jeanne-Marie, femme Loret; Pichon Julien; Behour Mathieu; Guyon Jean-Gervais; Onfray Pierre; Lépinay Jean; Revault Louis; Poupin André; Bouin René; Behour Mathieu; Pichon veuve; Lalande Jean; Pottier Pierre; Hamon René. (Valeurs locatives, 36 à 150 livres; patentes, 2 sous par livre.)

*Mégissiers.* — Melusson Jean; Blot Jean. (Valeurs locatives, 30 à 80 livres; patentes, 2 sous par livre.)

**Années postérieures, y compris l'an VIII.**

*Tanneurs.* — Guyon Augustin, rue du Rachapt; Taburet, rue du Rachapt (1); Taburet Augustin, rue du Rachapt; Thébert Pierre, rue des Fontaines (2); Gendron Julien; Berneur Jeanne, veuve Bellier; Bodiel Jeanne, veuve Genouel Julien; Genouel Françoise, veuve; Loret Joseph, père; Loret Joseph, fils; Corvaisier Gilles; Ruault Henri, rue du Port-Malo (3); Boullay François; Briant Pierre; Girard Joseph; Bouin René; Poupier André, rue de la Salpêtrière (4); Pottier Pierre; Poupin André, rue du Fort-Neuf (5), Devy René, rue du Bas-Val; Lesbois Pierre; Salmon Jullien; Ruault de la Lande (6); Bestin Joseph; Lepinay François; Martin François; Fouillet Georges, rue de Paris; Ruault Lalande veuve, rue du Port-Malo; Ruault Lalande, rue du Port-Malo. (Valeurs locatives, 40 à 150 livres; patentes, de 4 à 67 livres.)

*Mégissiers.* — Huchet Jean, rue du Faubourg-Saint-Martin; Menager Jacques; Bénard Jean; Taburet Gilles; Melusson François; Melusson Jean; Blot Jean; Lefas Jean. (Valeurs locatives, 50 livres; patentes, 5 livres.)

(1) Taburet, PARIS-JALLOBERT, *Anc. reg. paroissiaux de Vitré*, t. II, p. 248, 249, 250, 251.

(2) Thébert Pierre est dit « réfugié ». — Rue des Fontaines, disparue lors de l'établissement de la voie ferrée.

(3) Rue du Port-Malo, rue du Rachapt.

(4) Rue de la Salpêtrière; avant la Révolution, rue des Augustins. A repris son ancien nom.

(5) Rue du Fort-Neuf, aujourd'hui rue Rallon.

(6) Ruault-Lalande, PARIS-JALLOBERT, t. II, p. 230, 231, 232.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>La situation économique et sociale de Vitré au XVII<sup>e</sup> siècle</b> .....	421
<b>Les professions commerciales et artisanales sacrifiées</b> .....	423
La grande tromperie.	
<b>Autres professions</b> .....	431
<b>Regard en arrière</b> .....	432
<b>Suppression des Maîtrises et Jurandes</b> .....	436
<b>Les conditions imposées aux Patentés</b> .....	439
<b>Professions soumises à la Patente</b> .....	442
Ville et faubourgs de Vitré.	
Communes rurales, 1791-1792.	
<b>Les Loyers commerciaux</b> .....	445
<b>Les noms de famille des Patentés du Textile</b> .....	446
Années 1791-1792.	
Années postérieures, y compris l'an IX.	
<b>Les noms de famille des Patentés du Cuir</b> .....	447
Années 1791 - 1793 : marchands tanneurs, corroyeurs et tanneurs, mégissiers.	
Années postérieures, y compris l'an VIII : tanneurs, mégissiers.	

# BIBLIOGRAPHIE

## I. — ARCHIVES ET MANUSCRITS

- ACTE DE DECES, an X, Argentré-du-Plessis (arch. pers.).  
ARCHIVES D'ILLE-ET-VILAINE, E Vitré, 8 mai 1715; E Vitré, f° 914, liasse 182, n° 1450 à n° 1785; C 39, C 2168, F, p. 14.  
ARCHIVES DU FINISTERE, 21 L, 22 L.  
ARCHIVES MUNICIPALES DE VITRE :  
Aveu de la terre des Rochers en 1667, manuscrit n° 11;  
Aveu de 1694 de la baronnie de Vitré, à feu Robert Sauvé;  
Aveu et dénombrement de la terre des Rochers présenté par M<sup>me</sup> de Sévigné en 1658;  
Déclaration par le menu des Seigneureries des Rochers, du Pin et de la Haye, de Lorée et de la Baudière, manuscrit n° 11 (A.M.V.) (1);  
Aveu de la Trésorerie de la Magdelaine, tenu par M. Billon, trésorier, septembre 1697;  
Délibérations de la Société populaire de Vitré, du 30 brumaire an II au 16 vendémiaire an III.  
ARREST DU CONSEIL DU ROY, Paris, Est. Michallot, MDCXCIII.  
ASSIGNAT (Faux) (arch. pers.).  
BAIL du paveur et autres ouvrages de l'entretien de la Ville, 8 mai 1715 (Arch. L-et-V.).  
BOULANGERS (A. M. V.).  
BIBLIOTHEQUE NATIONALE, F France 2318, p. 17.  
BUREAU servant de la Municipalité, du 11 frimaire an III au 25 prairial an VII (A. M. V., D 8).  
CHRONIQUE du Prieuré des Bénédictins de Vitré, 1658 à 1768 (A. M. V.).  
COMPTE du trésorier de Notre-Dame de Vitré.  
CONSETEMENT au mariage de son fils Louis Loizeau demeurant à Valanciennes, 10 août 1744 (A. M. V.).  
CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE. Compte rendu Education publique, 1791 et 1792 (A. M. V.).

(1) A. M. V. : Archives municipales de Vitré.

- CONTRAT DE VENTE du lieu de Garegeot (arch. L. de Villartay).  
CONTRAT DE VENTE de la maison de Garegeot, rue Poterie (A. M. V.).  
CONSEIL GENERAL de la Commune de Vitré. Délibération du 20 septembre 1791 (A. M. V.).  
CONTRAT DE FABRICATION de flanelles à façon, 1764 (A. M. V.).  
CONSEIL GENERAL. Compte rendu au Conseil du Département d'Ille-et-Vilaine par le Directoire de sa gestion pendant l'année 1791. Rennes, J. Robiquet, 1792.  
COLLEGE DE VITRE. Transactions entre propriétaires, 1704 (arch. pers.).  
CONSEIL GENERAL. Compte rendu au nouveau Conseil général du département d'Ille-et-Vilaine par le Directoire sortant de sa gestion depuis le 15 novembre 1791 jusqu'au 4 décembre 1792. Rennes, J. Robiquet, 1793.  
CARTULAIRE DE VITRE, 1328.  
CHAMBRE LITTERAIRE DE VITRE (A. M. V.).  
COMMUNICATION de Gabriel Nadeau, médecin à Rutland State, Massachusetts, concernant Poupée des Portes (arch. pers.).  
DECLARATION et dénombrement de la baronnie de Vitré en 1681 (A. M. V.), copie moderne n° 12.  
DELIBERATIONS de la Société populaire, an II à an III (A. M. V.).  
DECLARATION du 27 germinal an III (A. M. V.).  
DROIT DE PATENTE établi par la loi du 17 mars 1791. Paris, Imprimerie Royale, MDCCXCI.  
FRAUDE SUR LES DROITS, 1772 (A. M. V.).  
INVENTAIRE de la succession de Jean Melusson, 1810 (A. M. V.).  
JOURNAL de Pierre Segretain et de Jeanne Carcel, 1754 (A. M. V.).  
JUGEMENT du Tribunal de première instance de Vitré, relatif à la vente de la forêt du Pertre (succession des prince et duc de la Trémoille) (A. M. V.).  
LETTRES PATENTES des rois Louis XIV et Louis XV, des mois de décembre 1635 et août 1727. Paris, Prault, 1785.  
LISTE des trente citoyens qui doivent concourir pendant le 1<sup>er</sup> trimestre an VIII à la formation du jury d'accusation près le Tribunal de police correctionnelle de Vitré (arch. pers.).  
MURIE Alain, meunier aux Rochers (arch. pers.).  
MOULIN BANAL. Baux de moulins à eau : bail du moulin aux Moynes; bail du moulin de Galochet; des moulins de Daniel, du Feu, du moulin Blot, de Vendel (A. M. V.).  
NOUVELLE COUTUME de Bretagne, 1580.  
NOTES ET DOCUMENTS inédits sur l'histoire économique de Vitré et Fougères au XVIII<sup>e</sup> siècle (arch. pers.).  
ORDONNANCE ROYALE du 30 avril 1764.  
PRIEURÉ de Notre-Dame de Vitré, 1684-1768.  
PRIEURÉ de Notre-Dame de Montautour, 1769 (arch. pers.).

PLAN de Vitré en 1711 (A. M. V.).  
 PROCES-VERBAL de l'état des murailles de Vitré en 1705 (A. M. V.).  
 PROCES-VERBAL des tournants et moulans du moulin de Chevré, le 17 septembre 1772 (A. M. V.).  
 PERQUIS Geneviève : Etablissements hospitaliers de Vitré à l'époque médiévale, manuscrit.  
 PROCES-VERBAL de saisie d'un sac de laine, 1707-1715 (A. M. V.); d'une pièce de serge, 1712 (A. M. V.).  
 PATENTES de Vitré et communes du District, de 1791 à an IX (A. M. V.).  
 PROFESSIONS LIBERALES, PATENTES (A. M. V.).  
 ROLE de la capitation en 1787. Tricoleuses (A. M. V.).  
 REGISTRE de la Confrérie des Marchands d'outre-mer, f° 0309 (A. M. V.).  
 REGIE DES CUIRS, 6 août 1778 (A. M. V.).  
 REGISTRE d'enregistrement d'arrests, ordres et presses concernant la Communauté de Vitré, tome XII, octobre 1773 au 2 juillet 1790 (A. M. V.).  
 REGLEMENTATION de la marque des toiles. Conseil général d'Ille-et-Vilaine, 1791 (A. M. V.).  
 REGISTRE de la Communauté des Marchands d'outre-mer, f° 0309 (Arch. Notre-Dame de Vitré).  
 REGISTRES DE DELIBERATIONS de la Communauté de Vitré : 1704 à 1711, 1705-1707, 1720 à 1725, 1727 à 1742, 1728 à 1740, 1749 à 1760, 1760 à 1773, 1773 à 1782, 1782 à 1789, 1792 à 1794. — Du 25 floréal an II, 5 frimaire an III au 13 fructidor an IV.  
 REGISTRES du Conseil municipal de Vitré, années 1840-1877.  
 TRANSACTION sur les Cuir. — Droits de marque, 1<sup>er</sup> octobre 1764 (A. M. V.).  
 TITRES de propriété de la maison du Grand Monarque, rue de Paris (arch. de M. Fricot).  
 TITRES de propriété de l'auberge du Cheval Blanc, rue de Paris (arch. de M. Hervagault).  
 TITRES de propriété du Collège de Vitré et Maisons voisines (arch. pers.).  
 VENTE du mobilier de Pierre Millet à Bourgon, 1834 (arch. pers.).  
 VENTE après décès d'Olive Aubert, an V (A. M. V.).

## II. — DOCUMENTS IMPRIMÉS

### Journaux et Revues. — Publications officielles

Annales de Bretagne, t. XIV, janvier 1899; t. XXXVI, 3-4, 1926; t. XVII, 1926.  
 Annales de Bretagne, t. I, 1920; t. XXIII, 1908; t. XII, 1897; t. XXV, 1909; t. II, 1886.  
 Annales de Bretagne, 1886, 1917, 1922.  
 An Oaled, 1929.  
 Annuaire de l'an IX, Nantes, Malassis, an XII.  
 Avenir, hebdo Vitré, 6 novembre 1939.

Bibliophiles bretons : L'imprimerie en Bretagne au xv<sup>e</sup> siècle, 1875-1898.  
 Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section d'Histoire, 1882.  
 Bulletin de l'Association bretonne, Congrès de Vitré, 1875, t. XIV, I.  
 Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. LXV, 1940; t. XXXVI, 1920; t. XXXV, 1919; XXXI, 1915.  
 Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 2<sup>e</sup> fascicule, 1900.  
 Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. XX, 1881; t. IV, 1899.  
 Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LXVII, 1935.  
 Bulletin de l'Association bretonne, Saint-Brieuc, 1935, t. XXXII, 1914.  
 Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XVI, 1885; t. XXXIX, 1909, 1924.  
 Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. LX, 1899.  
 Bulletin de la Société académique de Brest, t. V, 1877.  
 Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1889.  
 Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. XXXV, 1919.  
 Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. XIX, 1903.  
 Bulletin de l'Union des Industriels et Commerçants vitréens, 1911 à 1935.  
 Chronique du Prieuré de Notre-Dame de Vitré.  
 Compte rendu du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et article III.  
 Compte rendu des séances de la Société d'Histoire et de Pharmacie (dans la Presse médicale), 15 juin 1946.  
 Compte rendu au Conseil du Département d'Ille-et-Vilaine, par le Directeur, de sa gestion pendant l'année 1791, Rennes, Robiquet, 1792.  
 Fureteur breton, revue, année 1905.  
 Journal de Jehan de Gennes, 1506-1581.  
 Journal de Vitré, années 1856, 1850.  
 Journal des Boulangers, 1<sup>er</sup> octobre 1920.  
 Journal de l'Arrondissement de Vitré, 1847.  
 Le Collectionneur breton, t. I.  
 Le Vitréen, hebdomadaire, 1830, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1844, 1846, 1850, 1859.  
 Le Vitréen, 1830, 1859, 1838.  
 La Vie catholique illustrée, n° 297.  
 Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, t. III, 1922; t. XVIII, t. XII, 1931; t. XXVIII, 1948, 1936, 1937, 1938.  
 Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, t. III, 1922.  
 Mémoires et documents pour servir à l'histoire du Commerce et de l'Industrie en France, 9<sup>e</sup> série, Paris, Hachette, 1925.  
 Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, t. IX, 1928.  
 Mémoires et Documents, 10<sup>e</sup> série, Hachette, 1926.  
 Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. X, 1918.  
 Nouvelles de Bretagne, 16 avril 1952.  
 Ouest-France, 24 janvier 1957, 16 novembre 1950.  
 Procès-verbal de vérification des communications indiquées entre les rivières de Vilaine et de Mayenne par M. Colombel, capitaine au Corps royal du Génie, et M. Robinet, commissaire.

- Procès-verbal des séances du Conseil général du 15 novembre 1791.* Rennes, 1792.
- Presse médicale*, 15 juin 1946.
- Revue de Bretagne et de Vendée*, t. V, mai et juin 1859.
- Revue de l'Ouest*, n° 6, 1933.
- Revue de Numismatique*, 1849.
- Revue de l'Ouest*, 1933.
- Revue de Bretagne et de Vendée*, t. X, 1866, 1873, 1875.
- Revue de Bretagne*, 1873.
- Revue historique, nobiliaire et biographique*, n° 3 et 4, 1876.
- Réveil breton*, 1941.
- Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIX, 1896; t. VI, 1912; t. X, 1918.
- Société d'Archéologie de Fougères*, 1952.
- Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1851.

### III. — OUVRAGES IMPRIMÉS

- ANDRÉ (Auguste), *la Verrerie et les Vitraux peints en Bretagne*. Rennes, Plihon, 1898.
- ANGOT (Abbé), *Simon et David de Heemse, peintres verriers à Moulay, Mayenne*. Revue historique et archéologique du Maine.
- APPERT (Léon), *Notes sur les Verres et Vitraux anciens*. Paris, Gauthier-Villars, 1896.
- AUZAS (Pierre-Marie), *l'Orfèvrerie religieuse bretonne*. Paris, A. T. J. Picard et C<sup>ie</sup>, 1955.
- ANGER (Dom), *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, Ille-et-Vilaine*. Extrait du Bulletin archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1911.
- AUBRY (E.), *Notes chronologiques sur La Guerche-de-Bretagne*. La Guerche, Heaumé, 1901.
- AVENEL (Vte G.), *Histoire économique de la propriété, des salaires et des denrées et de tous les prix en général, de 1200 à 1800*. — *Les Revenus d'un Intellectuel de 1200 à 1913*. Paris, Flammarion, 1922.
- ALEXIS-MONTEIL (A.), *Histoire de l'Industrie française et des Gens de Métiers*. Introduction, supplém. et notes par Ch. LOUANDRE. Paris, 1891, 2 vol. — *Arrêt du Conseil d'Etat du Roy*. Paris, Estienne Michalot, MDCXCIII.
- BORDERIE (Arthur de La), *la Révolte du Papier timbré, 1675*. Saint-Brieuc, Prudhomme, 1884. — *La Cheminée monumentale du château de Vitré*. Vitré, 1895. — *La Bretagne aux grands siècles du Moyen Age, 938-1360*. Rennes, Plihon-Hommay, 1892. — *Le Commerce et la Féodalité en Bretagne*. Revue de Bretagne et de Vendée, t. V, mai et juin 1859.
- *Histoire de Bretagne*. Rennes, Plihon-Hommay, 1905.
- *Compte de Vitré en 1517 pour l'entrée de la Comtesse de Laval*. Le Collectionneur breton, t. I.
- *L'Imprimerie en Bretagne au xv<sup>e</sup> siècle*. Société des Bibliophiles bretons, 1878.
- *Notre-Dame de Vitré, état ancien et restauration*. Rennes, Catel, 1853.
- *Françoise d'Amboise et le Sanitat de Nantes*.
- BLANCHARD (René), *Les Ferro, gentilshommes verriers italiens, à Macheoul, à Nantes et à Héric*. Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 2<sup>e</sup> fasc. 1900.
- BARBIER de MONTAULT (Mgr), *le Vase de Saint-Savin*. Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XIX, 1896.
- BUSSON (Henri), *la Renaissance en Bretagne : dans l'Ordre de la Pléiade, Charles d'Espinau, évêque de Dol, poète*. Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, t. III, 1922. — *L'Eglise et la paroisse de Louvigné-de-Bais, 1536-1563*. Annales de Bretagne, t. XXXVI, n° 3 et 4, 1926.
- BOURDE de La ROGERIE, *Préface à l'Armorial de France-Bretagne, par Chassin du Guerny*. Rennes, Larcher, 1930. — *Les Bretons aux Iles de France et de la Réunion au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle*. Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, t. XII, 1931. — *Les constructions religieuses à Redon au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle*. Bulletin de l'Association bretonne, 1935.
- BERTRAND de BROUSSILLON, *la Maison de Laval*. Paris, Picard, 1903. — *Cartulaire de Vitré en 1328*.
- BOUETIEU de KERORGUEN (Du), *Recherches sur les Etats de Bretagne. La tenue de 1736*. Paris, Dumoulin, 1875.
- BOISSONADE, *Relations économiques entre la France et l'Etat prussien pendant le règne de Louis XIV, 1643-1717*. Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VI, 1912.
- BODARD de La JACQUIÈRE, *Chroniques croonnaises*. Laval, 1869.
- BOULLARD (Gabriel), *la Paroisse de Goron, des origines à 1789*. Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. XXXV, 1919.
- BIGNE-VILLENEUVE (Paul de La), *Bulletin Association bretonne*, t. IV.
- BENARD (L.), *Un cours provincial d'accouchement dans la Généralité d'Atençon, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle*. Paris, Jouve, 1909.
- BOUDET (Docteur), *l'Histoire coloniale du Corps de Santé de la Marine*. Revue de l'Ouest, Brest, 1933.
- BECHAMIEL de NOINTEL, *Mémoire concernant la Province de Bretagne, 1699*. Exemplaire manuscrit relié, collection personnelle.
- BROUSSE, *Archives Saint-Nicolas de Vitré*.
- BIRNIE (A.), *Histoire économique de l'Europe, 1760-1939*. Paris, Payot.
- BERTIN et MAUPILLE, *Notice historique et statistique sur l'arrondissement de Fougères*. Rennes, 1846.
- CARRÉ Louis, *Guide de l'Amateur d'Orfèvrerie française*, MCMXXX.
- CLOSMADÉUC (Docteur de), *Voyage d'un gentilhomme breton aux eaux de Bourbon-l'Archambault dans la première partie du xviii<sup>e</sup> siècle*. 1880.
- CROIX (Baron de La), *Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre*. 2 vol. in-8°. 1726.

- COUFFON (René), *Contribution à l'étude des verrières anciennes du département des Côtes-du-Nord*. Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LXVII, 1935.
- CHOLEAU (Jean), *De Vitré à la baie du Mont Saint-Michel*. Unvaniez Arvor, Vitré, 1946.
- *Les Bretons à l'Aventure*. Vitré, Unvaniez Arvor, 1950.
  - *De l'extension au tricôt à la main de la proposition de loi de M. Constant, relative à la protection de la dentelle à la main*. 1924.
  - *Petits métiers, petites industries au début du XX<sup>e</sup> siècle*. Réveil breton et Pays breton.
  - *Rapport sur l'Exposition de Vitré, 1910*.
  - *Monographie du Tisserand à la main de Vitré*. Réveil breton.
  - *Costumes et Chants populaires de Haute Bretagne*. Vitré, Unvaniez Arvor, 1953.
- CLOUARD (Emile), *le Protestantisme en Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle. Etude historique et critique*. Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, t. XVIII. Rennes, Plihon.
- *Journal historique de deux Bourgeois de Vitré, 1490-1583*. Revue de Bretagne, 1914.
  - *Riom aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*.
  - *Vitré, porte de la Bretagne*.
- COUANIER de LAUNAY, *Histoire de Laval, 818-1855*. Laval, 1856.
- CALLERY (A.), *la Fraude de la Gabelle sous l'Ancien Régime, d'après les mémoires inédits de M. de Chateaubrun, 1730-1785*.
- COULOMB et ROBINET, *Procès-verbal de vérification des communications indiquées entre les rivières de Vilaine et Mayenne*.
- DEMMAIN (Auguste), *Guide de l'amateur de Faïences et de Porcelaines*. Paris, Renouard, 1867, 3<sup>e</sup> édition.
- DUGAST-MATIFEUX, *les Verriers de Monchamp*. Revue de l'Ouest, n<sup>o</sup> 6.
- DUPUY (A.), *l'Industrie et le Commerce en Bretagne à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*. 1899.
- *L'Administration municipale en Bretagne*. Rennes, Plihon, 1894.
  - *Les Epidémies en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Annales de Bretagne, t. II, n<sup>o</sup> 1, 1886.
  - *L'Agriculture et les Classes agricoles en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*.
- DUINE (Abbé Fr.), *les Généraux des Paroisses bretonnes. Saint-Martin de Vitré*. Annales de Bretagne, t. XXIII, juillet 1908.
- DUPONT (Gustave), *Histoire du Cotentin et de ses Iles*. Caen, 1885.
- DELAUNAY (P.), *la Communauté des Maîtres Chirurgiens de La Flèche*. Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. XXXV, 1919.
- *Le Monde médical mayennais pendant la Révolution*. Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. XIX, 1903.
- DIZERBO, *Apothicaires et Pharmaciens de Basse Bretagne*. Rennes, 1951.
- DESTREZ (Chanoine), *Deux illustres Bailleulois : les De Thoors*. Le Lion des Flandres, 1943.
- DUPUY, *le Déal de Piré : une commune rurale en Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle*. Bulletin de la Société académique de Brest, t. V, 1877.

- DU CREST de VILLENEUVE, *André de Vitré*. Le Vitréen, 1848.
- DURAND (R.), *le Commerce de Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Annales de Bretagne, 1917.
- Dictionnaire géographique*, traduit de l'anglais. Paris, 1779.
- ENLART (Camille), *Manuel d'Archéologie française*. Paris, Picart et fils.
- ESTOURBEILLON (de L'), *le Cabinet de travail d'un Seigneur breton en 1625*. Mémoires de la Société d'Archéologie de Nantes, t. XX, 1881.
- ETASSE, *Documents inédits concernant la Baronnie de Vitré (droits et devoirs, usages, rentes, redevances)*. Bulletin de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine, 1910 et 1913.
- *La Baronnie de Vitré, droits et devoirs, usages, rentes, redevances, etc.* Bulletin de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine, 1909.
- FRAIN, *Comptes de l'Hôpital de Fougerolles, 1763-1769*. Vitré, Lécuyer, 1904.
- *Vingt-trois lettres adressées par l'Intendant général de la Maison de La Trémoille à l'advocat fiscal de la Baronnie, 1696-1704*. Vitré, Guays, 1887.
  - *Appendice aux lettres adressées par l'Intendant général... etc.* Vitré, Guays, 1888.
  - *Mosaïque vitrénienne, 4<sup>e</sup> série*. Vitré, Lécuyer, 1920.
  - *Les Vitréens et le commerce international*. Vannes, Lafolye, 1893.
  - *Cent ans de vie vitrénienne*. Vitré, Gilles, 1907.
  - *Une terre, ses possesseurs catholiques et protestants, de 1200 à 1600*. Rennes, Plihon, 1879.
  - *Les Familles de Vitré, de 1400 à 1789*. Rennes, Oberthür, 1879.
  - *Registre d'écurier de Nicolas Bouleuc*. Vannes, Lafolye, 1902.
  - *Tableaux généalogiques, notices et documents inédits au soutien du mémoire où il est fait mention de plusieurs familles établies à Vitré et paroisses environnantes aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Vitré, Lécuyer, 1890.
  - *Aux Rochers et autour des Rochers*. Vitré, Gilles, 1909.
  - *Un Rural de la Baronnie de Vitré; son journal domestique, 1634-1671*. Vannes, Lafolye, 1895.
  - *Vieux faubourgs, vieilles rues, vieux logis, vieux remparts, vieilles gens*. Vitré, Gilles, 1911.
- FERET du LONGBOIS (Roger), *Relations commerciales de la Bretagne et de la Normandie avec l'Angleterre*. Saint-Malo, 1895.
- FROTTIER de La MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*. Saint-Brieuc, 1912-1926.
- GRANGER de SURGÈRES (de), *les Artistes nantais*.
- GERSPACH, *l'Art de la Verrerie*. Paris, Quentin, 1885.
- GÉRAUD (H.), *Paris sous Philippe le Bel*. Paris, MDCCCXXXVII.
- GENNES (Jehan de), *Journal*.
- GUILLOTIN de CORSON (Chanoine), *Miscellanées bretonnes. Consécration de l'église de Louvigné*. Nantes, Durance, 1904.
- *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*. Rennes, Plihon, 1881, 1882, 1883.
- GOBBERT, *Documents relatifs à l'histoire du Comté de Laval*. Laval, 1860.
- GERNIGON, *Dans la Charnie et les Coëprons durant la Révolution*. Evron, Letellier, 1925.

- GUITTON (Marie), *l'Homme relevé de sa chute*. Paris, Lecoffre, 1854.
- GAULTIER de KERMOAL, *les Etats de Bretagne et l'industrie de la toile*. Revue de Bretagne, t. X, 1866.
- GOURNERIE (de La), *Revue de Bretagne*, juin 1873.
- HEVIN, *Fondation de l'église collégiale de la Madeleine de Vitré*. Rennes, 1583. Réédition, Vitré, Antignac, 1841.
- HERVOT (Docteur), *la Médecine et les Médecins à Saint-Malo, 1500-1820*. Rennes, Plihon, 1906.
- IRISSOU (Louis), *François Martin, de Vitré, apothicaire et explorateur*. Presse médicale, 15 juin 1946.
- JARRY (Abbé Alph.), *l'Epoque révolutionnaire à La Guerche*. Rennes, Bahon-Rault, 1914.
- JOUIN (Henri), *la Bretagne, il y a cent ans*.
- KERVILER (René), *Bibliographie bretonne*. Rennes, Plihon, 1900, fasc. 34.
- LAURAIN (E.), *les Verriers de Moulay*. Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. XXXVI, 1920.  
— *Ouvriers d'art lavallois*. Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. LV, 1940.  
— *Le Commencement de l'Imprimerie dans l'Ouest de la France*. Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. XVII, 1901.
- LE BOUTELLER, *Notes sur l'histoire de la Ville et le Pays de Fougères*. Rennes, Plihon et Hommay, 1912.
- LACROIX (Paul), *Mœurs, usages et coutumes du Moyen Age et à l'époque de la Renaissance*. Paris, Firmin-Didot, 1877.
- LEGROS (H.-M.), *la Révolution dans le Maine*. Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 1933.
- LACOMBE, *Dictionnaire du vieux langage français*. Paris, Panckouke, 1760.
- LABBÉ (Yvonne), *Vitré aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*. Rennes, Oberthür, 1944.
- LE DOYEN, *Annales et chroniques du Païs de Laval*. Editions de la Bau-  
luère, 1519.
- LE FIZELIER (Jules), *Etudes et récits sur Laval et le Bas Maine*. Laval, 1884.
- LE LAY, *Meuniers et moulins dans une région du Morbihan*. Revue mor-  
bihannaise, 1911.
- LETACONNOUX, *l'Agriculture dans le Département d'Ille-et-Vilaine en 1816*.  
Annales de Bretagne, t. XXIV, 1909.
- LEMOINE et BOURDE de LA ROGERIE, *Inventaire sommaire des Archives  
départementales antérieures à 1790, Finistère, avec et dénombrement*.  
Quimper, 1918.
- LEPREUX (G.), *Gallia typographica, Province de Bretagne*. Revue des  
Bibliothèques, Champion, 1914.
- LE NOIR de CREVAIN, *Histoire ecclésiastique de Bretagne*. Nantes, Guéraud,  
1851.
- LEVOT, *Biographie bretonne*. Vannes, 1882.
- Lettres patentes des rois Louis XIV et Louis XV*. Paris, Prault, 1785.

- MERSON (Olivier), *les Vitraux*. Paris, Quantin, 1895.
- MONTEIL (Alexis), *Histoire de l'Industrie française et des Gens de Métiers*.  
Paris, 1891; 2 vol.  
— *Introduction, supplément et notes* par Ch. LOUANDRE.
- MARTIN SAINT-LÉON, *Histoire des Corporations de Métiers*. Paris, Félix  
Alcan.
- MOLLAT (Michel), *Quelques aspects du commerce maritime breton à la fin  
du Moyen Age*. Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de  
Bretagne, t. XXVIII, 1948.
- MORISSET (Docteur), *Voyage autour de la Mairie de Mayenne*. Bulletin de la  
Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. LV, 1940.
- MOREL (Ambroise), *les Moulins et les Fours banaux en Bretagne*. Consor-  
tium breton, 1929.  
— *Histoire de la Boulangerie bretonne*. An Oaled, Carhaix, 1929.  
— *Principaux pains en usage en France*. Journal des Boulangers,  
1<sup>er</sup> octobre 1920.
- MAC CULLOCH, *Compte rendu du Congrès de Vitré en 1876 de l'Association  
bretonne*. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1877.
- MARTIN (Gaston), *Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'administration de Gérard Mel-  
lier, 1709-1720-1729*. Nantes, 1928.
- MARCHAL (Maurice), sous la signature MAEN NEVEZ, *le Triangle de l'Hexa-  
gramme*. Revue « le Symbolisme », Levallois-Perret, 1946.
- NICOLLIÈRE-TEJERO (de La), *Nantes. Incendies et sapeurs. Les comptes  
relatifs à des incendies en 1520, 1521, 1557*. Bulletin de la Société  
archéologique et historique de Nantes, t. IV, 3<sup>e</sup> fasc., 1899.
- Nouvelle Coutume de Bretagne*, 1580.
- OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la Province de Bretagne*.  
Rennes, Marteville, 1850.
- PARIS-JALLOBERT, *Registres paroissiaux. Le Pertre-Marptre*. Rennes, Plihon.  
— *Registres paroissiaux : l'Eglise protestante de Vitré*. Rennes,  
Plihon, 1890.  
— *Journal historique de Vitré*. Vitré, Guays, 1880.  
— *Registres paroissiaux de Vitré*. Rennes, Plihon et Hervé, 1894.  
— *Registres paroissiaux : l'Eglise protestante de Cleusné à  
Rennes*. Rennes, Plihon et Hervé, 1891.
- PIED (Ed.), *les Anciens Corps de Métiers de Nantes*, 3 tomes. Nantes, Guis-  
thau, 1903.
- POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Histoire de Bretagne*, t. V.  
— *François II, duc de Bretagne, et l'Angleterre*. Mémoires de la  
Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, t. IX, 1928.
- PRUD'HOMME (Edmond), *Un Procureur de la Baronnie de Vitré, 1752-1831*.  
Rennes, Imprimeries réunies, 1937.
- PARFOURU, *Anciens livres de raison des familles bretonnes*. Saint-Brieuc,  
Prud'homme, 1898.  
— *Livre de raison de Jeanne Dautye*. Saint-Brieuc, Prud'homme,  
1898.
- PERQUIS (Geneviève), *les Etablissements hospitaliers de Vitré à l'époque  
médiévale*, en manuscrit.

- PONTAVICE (Comte Jean du), *Seigneuries du Bois-Bide, de la Rouzière et de la Charronnière*. Rennes, 1912.
- PLAINE (Dom François), *l'Imprimerie en Bretagne*. Revue de Bretagne et de Vendée, Rennes, 1900.
- PERNOUD (Régine), *les Villes marchandes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. La Table Ronde, 1948.
- QUERREAU-LAMERIE (E.), *l'Instruction publique à Laval avant le XIX<sup>e</sup> siècle*. Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. II, 1890.
- RÉAU (Louis), *Dictionnaire illustré d'Art et d'Architecture*. Paris, Larousse, 1930.
- RICHARD (J.-M.), *Notes sur quelques artistes lavallois. Les constructeurs de retables*. Laval, Goupil, 1907.
- REBILLON, *Recherches sur les anciennes Corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes*. Rennes, Plihon-Hommay, 1902.
- ROUYER (J.), *Revue de Numismatique*, 1849.
- RAMBAUD, *la Communauté des Maîtres Chirurgiens de Poitiers*. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. X, 1918.
- SÉE (Henri), *Histoire économique de la France*. Paris, Armand Colin, 1939.  
— *Quelques aperçus sur la contrebande en Bretagne. Mémoires et documents pour servir à l'histoire du Commerce et de l'Industrie en France*, 9<sup>e</sup> série. Paris, Hachette, 1925.  
— *L'Industrie et le Commerce de Bretagne dans la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Annales de Bretagne, 1922.  
— *La Draperie en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Etude sur l'Industrie en Bretagne*, 1926. Mémoires et documents..., etc.  
— *Etude sur les Classes rurales en Bretagne au Moyen Age. Cartulaire de la Baronnie de Vitré*. Annales de Bretagne, t. XII, n<sup>o</sup> 2, 1897.  
— *Les Classes rurales en Bretagne, du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*. Paris, Giard et Brière, 1906.  
— *La Vie économique à Vitré, d'après la Capitation, en 1787. Mémoires et documents...*, 1926.
- SÉE (Henri) et LESORT, *Cahier des Doléances de la Sénéchaussée de Rennes. Mémoires et documents...*, 10<sup>e</sup> série.  
— *Le Livre de raison d'un Avocat rennais*. Annales de Bretagne, t. XXXIX, 1931.
- SONNIET-MORET (P.), *la Marquise de Sévigné, une amie de la Médecine, ennemie des Médecins*. Paris, Baillière, 1926.
- SANDBRET (L.), *Aveu et dénombrement de la terre des Rochers, présentés par M<sup>me</sup> de Sévigné en 1658*. Revue historique, nobiliaire et biographique. Paris, Dumoulin, 1876.
- SAVARY (Jacques), *le Parfait Négociant, ou Instruction pour ce qui regarde le Commerce des marchandises de France et des Pays étrangers*. Lyon, 1750.
- SEVAILLES (Th.), *le Collège de Vitré avant la Révolution*. Revue de Bretagne et d'Anjou, Vannes, Lafolye, 1895.

- TRÉVOUX, *Abrégé du Dictionnaire de Trévoux*. Paris, 1752.
- TATTEVIN (Georges), *le Sel. L'impôt sur le Sel et l'Industrie salicole considérée particulièrement dans la région guérandaise*. Nantes, 1913.  
— *La Santé publique dans la Sénéchaussée de Guérande au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Fontenay-le-Comte, Luceau, 1943.
- TORTELEIER (Henri), *le Collège Saint-Augustin de Vitré*. Vitré, 1908.  
— *L'Assistance publique à Vitré au XV<sup>e</sup> siècle*. Avenir de Vitré, hebdo., 1938.
- TARSOT (L.), *les Ecoles et les Ecoliers à travers les âges*. Paris, Laurens, 1893.
- TRÉVÉDY, *Un patriote breton au XV<sup>e</sup> siècle : le Quimpérois Michel Marion*. Rennes, Caillère, 1887.
- VILLARTAY (JARNOUEN de), *Garengoet, sa vie, son œuvre, 1688-1759*. Paris, G. Carré.
- VAURIGAUD, *Essai sur l'Histoire des Eglises réformées de Bretagne*. Paris, Cherbuliez, 1870.
- VILLERS (L. de), *Histoire de la Société d'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, établie par les Etats de Bretagne en 1757*. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1898.
- VILLAUME (Ambroise), *Recherches biographiques, historiques et médicales sur Ambroise Paré*. Epernay, 1837.
- WAQUET (Henri), *l'Art breton*, t. I et II. Grenoble, Arthaud, 1933.
- WEISS (Ch.), *Mémoire sur les Protestants de France au XVII<sup>e</sup> siècle*. Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques, 1851.
- X..., *la Fratrie de Saint-Eloy ou des gens du marteau à Quimper*. Quimper, Kerangal, 1888.
- X..., *Histoire de Vitré sous la Révolution*. Vie paroissiale de Saint-Martin de Vitré, n<sup>o</sup> 2.
- X..., *Corps d'observation de la Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts, établie en Bretagne, années 1759-1760*. Paris, Brunet, 1772.

## Ouvrages du même auteur

---

1. — **Condition des serviteurs ruraux bretons, domestiques à gages et journaliers agricoles.** Vitré, 1907.
2. — **Le Journalier agricole du Pays de Vitré, monographie de famille,** 1907. (*Ouvrage épuisé.*)
3. — **Autour du rachat de l'Ouest et de Brest Transatlantique,** 1908. (*Ouvrage épuisé.*)
4. — **Plougastel-Daoulas, notes sur sa situation économique,** 1909. (*Ouvrage épuisé.*)
5. — **Rapport sur l'Exposition de Vitré,** 1910. (*Ouvrage épuisé.*)
6. — **Voies ferrées et fluviales,** 1911.
7. — **Un label breton. — Le Régionalisme et les intérêts commerciaux et industriels,** 1912.
8. — **La Navigation intérieure en Bretagne,** 1912.
9. — **Questions et choses d'Alsace** (dans *l'Union Agricole et Maritime* de Quimperlé), 1919.
10. — **L'Expansion bretonne au XX<sup>e</sup> siècle,** avec cartes et graphiques, 1922. (*Ouvrage épuisé.*)
11. — **De l'extension au tricot à la main de la proposition de loi de V. Constant, député, relative à la protection de la dentelle à la main,** 1924.
12. — **L'Industrie cidricole en Bretagne** (au programme de l'Exposition pomologique de Vitré), 1927.
13. — **L'Industrie de la Bonneterie en Bretagne** (dans la *Revue économique de l'Ouest*), 1929.
14. — **L'Outillage économique de l'arrondissement de Vitré,** 1931.
15. — **Les Bretons devant l'Impôt,** 1937.
16. — **Chansons et Danses populaires de Haute Bretagne** (collab. de M. DROUART), 1938.

17. — **Notes sur la vie et les œuvres d'Yves Guyot,** 1941.
18. — **Petits Métiers, petites Industries de Bretagne** (dans le *Réveil Breton*), 1940-1941.
19. — **La Bretagne devant les projets de division administrative** (dans le *Réveil Breton*), 1941-1942.
20. — **Questions bretonnes des temps présents,** tomes I et II, 1942.
21. — **De Vitré à la baie du Mont-Saint-Michel,** 1946.
22. — **De Roscanvel à Landavran,** 1946.
23. — **Chansons et propos rustiques de Jean Lancelot,** 1947.
24. — **Les Bretons à l'aventure. Explorateurs et Colons,** avec cartes, 1950.
25. — **Costumes et Chants populaires de Haute Bretagne,** 1953.

### EN PREPARATION

- **Les Economistes celtes : Ecosais, Gallois et Irlandais.**
  - **Madame de Sévigné et les Bretons.**
  - **Les Economistes celtes : Bretons.**
-

# Table des Illustrations

Armoiries des Manouvriers .....	11
Armoiries des Charpentiers .....	16
Armoiries des Menuisiers .....	34
Armoiries des Serruriers .....	38
Atelier de Serruriers .....	40
Armoiries des Chaudronniers et Potiers .....	42
Carrelage de Montreuil-sous-Pérouse .....	44
Atelier de Chaudronniers .....	47
Chaire extérieure de Notre-Dame de Vitré .....	50
Cheminée monumentale du Musée de Vitré .....	51
Vitraux de Louvigné-de-Bais .....	62
Vitraux de Champeaux .....	64
Eglise collégiale de Champeaux .....	65
Armoiries des Maréchaux .....	67
Armoiries des Cloutiers .....	69
Atelier des Cloutiers .....	71
Armoiries des Chandeliers .....	74
Atelier de Chandeliers-Ciriers .....	75
Armoiries des Procureurs .....	112
La Porte Gâte-Sel, à Vitré .....	141
La Grande Cohue .....	144
Moulin à vent .....	169
Carte des Moulins du pays de Vitré, <i>hors-texte</i> .....	172-173
Armoiries des Boulangers .....	180
Armoiries des Bouchers .....	195
L'auberge de la Corne de Cerf .....	209
L'auberge du Grand Monarque .....	213
L'auberge du Cheval Blanc .....	219
L'auberge des Trois Folies .....	222
Armoiries des Apothicaires .....	241
Métier à bas au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	271

Métier à tisser la toile .....	279
Ourdissoir mural .....	280
Armoiries des Sergetiers .....	282
Armoiries des Tissiers .....	283
Ourdissoir à moulin .....	290
Atelier de Tisserand .....	296
Armoiries des Drapiers .....	310
La Noble Confrarie des Marchans .....	312
Armoiries des Marchands d'outre-mer .....	320
Marques de Marchands ou de Compagnons .....	323
Les Fossés, à Vitré; la Tour des Claviers .....	326
Armoiries des Tailleurs .....	329
Armoiries des Tanneurs .....	334
Vieilles Tanneries sur la Vilaine, en 1900 .....	336
Plan des Tanneries de Vitré, en 1694 .....	338
Armoiries des Gantiers, Ceinturiers et Chapiers .....	351
Atelier de Ceinturiers .....	352
Armoiries de Sergetiers et Tissiers ( <i>en couverture</i> ) .....	

# TABLE des MATIÈRES

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE EN BRETAGNE.....	5
<i>Bretagne indépendante.</i>	
<i>Bretagne province.</i>	

## Tome Premier. — L'HABITATION

LES CHARPENTIERS .....	15
<i>Les adjudications.</i>	
LES MAÇONS .....	23
<i>Leurs travaux.</i>	
<i>Les adjudications.</i>	
<i>Un différend entre adjudicataires et héritiers du recteur de Montautour, en 1769.</i>	
<i>Les « Pavés » et les Portes.</i>	
LES MENUISIERS .....	33
LES SERRURIERS .....	37
<i>Leurs travaux.</i>	
<i>Leur confrérie.</i>	
LES CHAUDRONNIERS ET POTIERS .....	42
<i>Les Chaudronniers.</i>	
<i>Les Potiers et Pintiers.</i>	
LES YMAIGIERS-SCULPTEURS .....	49
LES VERRIERS ET LES PEINTRES VERRIERS .....	54
<i>Les Verriers.</i>	
<i>Les Peintres verriers, leurs travaux.</i>	
LES MARECHAUX .....	67
LES CLOUTIERS .....	69
LES CHANDELIERS ET VENDEURS DE MENUES DENRÉES .....	73
LES ORGANISTES ET LES MAITRES DE PSALETTES .....	77
LES FONDEURS ET LES SONNEURS DE CLOCHES .....	82
LES ARQUEBUSIERS ET LES ARMURIERS .....	87
LES ORFÈVRES ET LES HORLOGERS .....	90
LES HORLOGERS ET L'HORLOGE DE LA COMMUNAUTÉ DE VILLE .....	107
LE SERVICE D'INCENDIE .....	110
LES MAITRES ARCHITECTES .....	110

LES PROCUREURS ET NOTAIRES ROYAUX DE LA BARONNIE DE VITRÉ .....	111
<i>Le règlement.</i>	
<i>Les archives.</i>	
<i>Recherche de la clientèle.</i>	
<i>La Saint-Yves.</i>	
<i>Les cérémonies.</i>	
<i>Protestation contre une nomination.</i>	
<i>Liste des principaux syndics de la Communauté.</i>	

## Tome II. — L'ALIMENTATION

LES MARCHANDS DE SEL .....	137
LES MOULINS .....	151
<i>Moulins de la baronnie d'après la déclaration et le dénombrement de 1681 et les aveux de 1544 à 1744.</i>	
MEUNIERS ET BOULANGERS .....	167
<i>Moulins du Pays de Vitré avant 1789; carte hors texte.</i>	
<i>L'obligation de suivre le moulin banal.</i>	
<i>Baux de moulins à eau.</i>	
LES BOULANGERS .....	176
<i>Bail du four banal de Sainte-Croix.</i>	
LES BOUCHERS .....	193
LES MARCHANDS DE VIN. — LES CABARETIERS .....	199
<i>Ferme des boissons. Transaction du 31 janvier 1772.</i>	
LES HOTELIERS .....	206
<i>Le Chêne Vert.</i>	
<i>Hôtel de la Croix de Malte.</i>	
<i>L'Ymaige Saint Pierre.</i>	
<i>L'Auberge de la Corne de Cerf.</i>	
<i>L'Auberge du Grand Monarque.</i>	
<i>Le Chapeau Rouge.</i>	
<i>Le Treillis Vert.</i>	
<i>Le Cheval Blanc.</i>	
<i>La Teste Noire.</i>	
<i>La Croix Blanche.</i>	
<i>Le Logis de la Seraine.</i>	
<i>Les Trois Folies.</i>	
<i>Prix des denrées à diverses époques.</i>	

## Tome III. — L'HYGIENE

LES SAGES-FEMMES .....	237
LES APOTHICAIRES .....	240
<i>Apothicares du XVI<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>Apothicares du XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>Apothicares du XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	

LES BARBIERS-CHIRURGIENS ET LES MEDECINS .....	246
<i>Contrat d'apprentissage. — Engagement.</i>	
<i>xv<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>xvi<sup>e</sup> siècle. — Chirurgiens.</i>	
<i>xvii<sup>e</sup> siècle. — Chirurgiens. — Médecins.</i>	
<i>xviii<sup>e</sup> siècle. — Chirurgiens.</i>	
<i>xviii<sup>e</sup> siècle. — Médecins.</i>	
<i>Traitement des Chirurgiens et des Médecins.</i>	
<i>Rôle des vingtièmes d'industrie en 1789.</i>	
<i>Droit de patente, 30 vendémiaire an V.</i>	

Tome IV. — L'HABILLEMENT

LES TRICOTEUSES .....	270
<i>Plainte injustifiée des marchands bonnetiers de Nantes.</i>	
<i>Concurrence déloyale des marchands rennais.</i>	
LES TEINTURIERS .....	276
LES TISSERANDS .....	278
FLANELLIERS ET SERGETIERS .....	293
<i>Veille de Révolution.</i>	
<i>La marque des toiles.</i>	
<i>L'action des jurandes :</i>	
<i>Procès-verbal de saisie pour absence de plomb et de</i>	
<i>marque sur des étoffes de laine;</i>	
<i>Procès-verbal de saisie d'un sac de laine et poil de</i>	
<i>chevreau;</i>	
<i>Procès-verbal de saisie d'une pièce de serge chez un</i>	
<i>particulier;</i>	
<i>Procès-verbal de saisie de laine et de poil chez un</i>	
<i>écardeur;</i>	
<i>Procès-verbal de saisie de laine et de poil chez un</i>	
<i>marchand sarger;</i>	
<i>Contrat de fabrication à façon.</i>	
<i>Marque des toiles.</i>	
<i>Les salaires.</i>	
<i>Les impositions.</i>	
<i>Quelques noms de maîtres tisserands, sergers, tisseurs, fileurs</i>	
<i>de laine.</i>	
LES MARCHANDS DRAPRIERS .....	309
<i>xv<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>xvi<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>xvii<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>xviii<sup>e</sup> siècle.</i>	
LA CONFRAIRIE DU SAINT-SACREMENT .....	313
<i>Mémoire contre la Confrérie de Saint-François.</i>	
LA CONFRAIRIE DES MARCHANDS D'OUTRE-MER OU DE L'AN-	318
NONCIATION .....	
<i>Marques de marchands et de compagnons.</i>	
LES PASSEMENTIERS .....	327

LES TAILLEURS .....	328
<i>xv<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>xvi<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>xvii<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>xviii<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>Les patentes.</i>	
<i>Rôles de la capitation en 1787.</i>	
<i>Prix de vente.</i>	
LES METIERS DE PREPARATION EN L'AN V ET SUIVANTS....	332
LES TANNEURS, BLANCONNIERS, BAUDROYERS ET COR-	333
ROYEURS .....	
<i>Plan des tanneries de la Chaussée de l'Etang.</i>	
CAHIER DES DOLEANCES .....	345
<i>Salaires.</i>	
<i>Règle des cuirs, 1778.</i>	
<i>Transaction sur les cuirs. — Droits de marque.</i>	
<i>Transactions entre le receveur des nouveaux droits sur la</i>	
<i>marque des cuirs et divers.</i>	
LES CHAPIERS, GANTIERS ET CEINTURIERS .....	350
LES CORDONNIERS .....	352

Tome V. — L'INSTRUCTION

LES MOULINS A PAPIER .....	365
LES IMPRIMEURS, LES LIBRAIRES, LES LIVRES, LES JOUR-	366
NAUX .....	
<i>Les journaux.</i>	
<i>Les libraires.</i>	
LES PETITES ECOLES RUBALES .....	372
<i>Depuis le xv<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>— xvii<sup>e</sup> siècle.</i>	
<i>— xviii<sup>e</sup> siècle.</i>	
LES PETITES ECOLES A VITRÉ .....	376
LE COLLEGE DE VITRÉ .....	379
<i>Aux approches de la Révolution.</i>	
<i>Fermeture et vente du Collège.</i>	
<i>Salaires : régents et professeurs.</i>	
L'EPOQUE REVOLUTIONNAIRE .....	399
LE COLLEGE PROTESTANT .....	402
LE COLLEGE DE LA GUERCHE .....	405
LES PETITES ECOLES A LA GUERCHE .....	407
L'INSTRUCTION DES ARTISANS ET MARCHANDS VITREENS A	408
LA FIN DU XVIII <sup>e</sup> SIECLE .....	

## VERS L'AVENEMENT DE L'INDIVIDUALISME

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE VITRÉ AU XVII <sup>e</sup> SIECLE .....	421
LES PROFESSIONS COMMERCIALES ET ARTISANALES SACRIFIEES .....	423
<i>La grande tromperie.</i>	
AUTRES PROFESSIONS .....	431
REGARD EN ARRIERE .....	432
SUPPRESSION DES MAITRISES ET JURANDES .....	436
LES CONDITIONS IMPOSEES AUX PATENTÉS .....	439
PROFESSIONS SOUMISES A LA PATENTE .....	442
<i>Ville et faubourgs de Vitré.</i>	
<i>Communes rurales, 1791-1792.</i>	
LES LOYERS COMMERCIAUX .....	445
LES NOMS DE FAMILLE DES PATENTÉS DU TEXTILE .....	446
<i>Années 1791-1792.</i>	
<i>Années postérieures, y compris l'an IX.</i>	
LES NOMS DE FAMILLE DES PATENTÉS DU CUIR .....	447
<i>Années 1791-1793 : marchands tanneurs, corroyeurs et tanneurs, mégissiers.</i>	
<i>Années postérieures, y compris l'an VIII : tanneurs, mégissiers.</i>	
***	
BIBLIOGRAPHIE .....	450
ARCHIVES ET MANUSCRITS .....	450
DOCUMENTS IMPRIMÉS .....	452
<i>Journaux et revues.</i>	
<i>Publications officielles.</i>	
OUVRAGES IMPRIMÉS .....	454
OUVRAGES DU MEME AUTEUR .....	462
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	464
TABLE DES MATIERES .....	466



